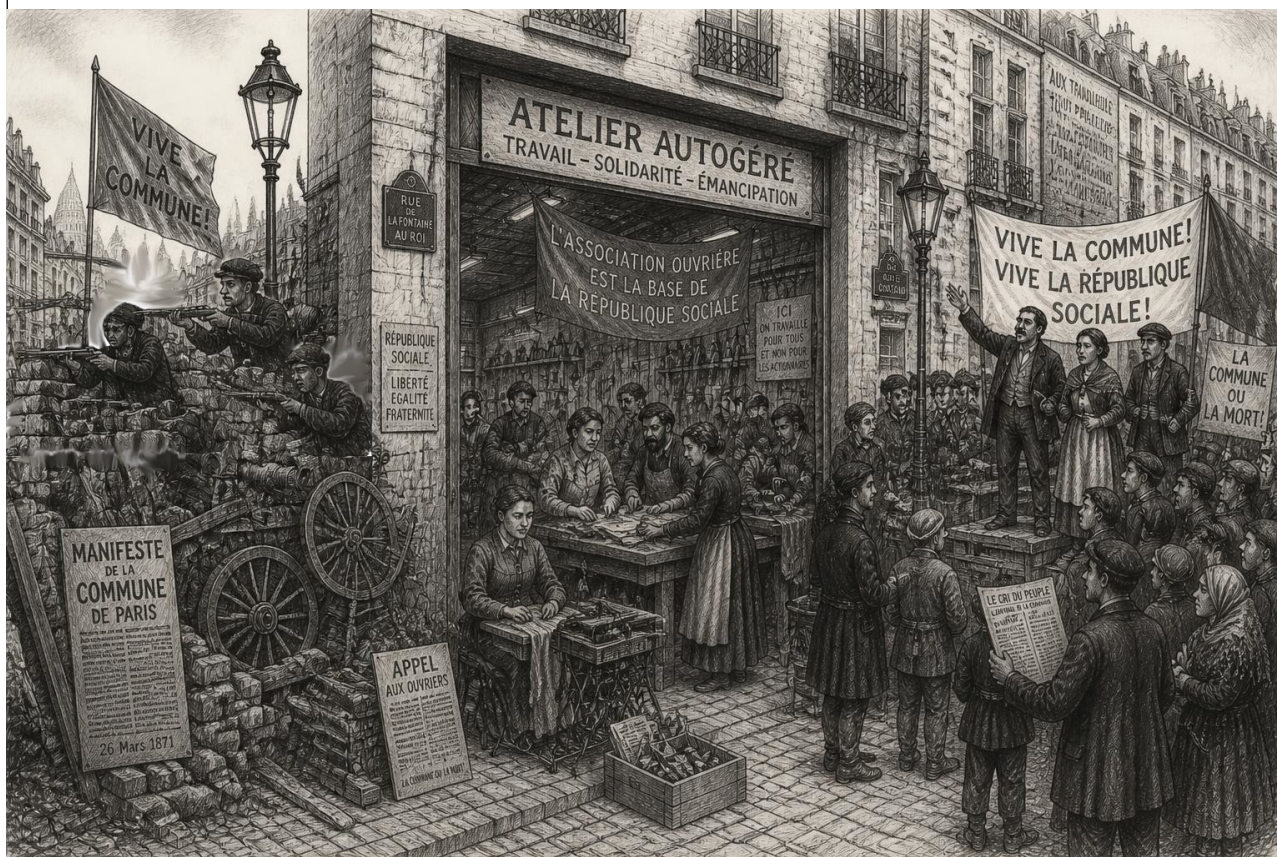


La Commune de Paris...



Editeur : Le Café Anarchiste

Lien: <https://le-cafe-anarchiste.info>, email: contact@le-cafe-anarchiste.info

adhérent au réseau anarchomachie : <https://anarchomachie.org>

Sommaire :

- * **Pierre Kropotkine (1881) : La Commune de Paris ...**
- * **Faq Anarchiste : A.5.1 La Commune de Paris**
- * **Pierre Kropotkine : La Commune**
- * **Gustave Lefrançais - La Commune et la révolution - Communalisme (1874)**

Citations :

“ Nous sommes révolutionnaires, nous voulons la Commune, parce que nous voyons dans la Commune future, comme dans celles de 1793 et de 1871, non la tentative égoïste d’une ville, mais la Révolution triomphante dans le pays entier : la République communautaire. Car la Commune c’est le Prolétariat révolutionnaire [...], pour l’anéantissement des privilèges, l’écrasement de la bourgeoisie. La Commune, c’est la forme militante de la Révolution sociale. C’est la Révolution debout, maîtresse de ses ennemis. La Commune, c’est la période révolutionnaire d’où sortira la société nouvelle. [...] À peine sortis des massacres de la [Commune](#), rappelons à ceux qui seraient tentés de l’oublier que la gauche [versillaise](#), non moins que la droite, a commandé le massacre de Paris, et que l’armée des massacreurs a reçu les félicitations des uns comme celles des autres. Versillais de droite et Versillais de gauche doivent être égaux devant la haine du peuple ” **Louise Michel, La Commune**

« La Commune a dressé pour l’avenir, non par ses gouvernants mais par ses défenseurs, un idéal bien supérieur à celui de toutes les révolutions qui l’avaient précédée ; elle engage d’avance ceux qui veulent continuer, en France et dans le monde entier, à lutter pour une société nouvelle dans laquelle il n’y aura ni maîtres par la naissance, par le titre ou l’argent, ni asservis par l’origine, la caste ou le salaire. Partout le mot « Commune » a été compris dans le sens le plus large, comme se rapportant à une humanité nouvelle, formée de compagnons libres, égaux, ignorant l’existence des frontières anciennes et s’entraidant en paix d’un bout du monde à l’autre. » **Élisée Reclus**

Pierre Kropotkine : La commune de Paris

I

Le 18 mars 1871, le peuple de Paris se soulevait contre un pouvoir généralement détesté et méprisé, et proclamait la ville de Paris indépendante, libre, s'appartenant à elle-même.

Ce renversement du pouvoir central se fit même sans la mise en scène ordinaire d'une révolution : ce jour, il n'y eut ni coups de fusil, ni flots de sang versé derrière les barricades. Les gouvernants s'éclipsèrent devant le peuple armé, descendu dans la rue : la troupe évacua la ville, les fonctionnaires s'empressèrent de filer sur Versailles, emportant avec eux tout ce qu'ils pouvaient emporter. Le gouvernement s'évapora, comme une mare d'eau putride au souffle d'un vent de printemps, et le 19, Paris, ayant à peine versé une goutte de sang de ses enfants, se trouva libre de la souillure qui empestait la grande cité.

Et cependant la révolution qui venait de s'accomplir ainsi ouvrait une ère nouvelle dans la série des révolutions, par lesquelles les peuples marchent de l'esclavage à la liberté. Sous le nom de *Commune de Paris*, naquit une *idée* nouvelle, appelée à devenir le point de départ des révolutions futures.

Comme c'est toujours le cas pour les grandes idées, elle ne fut pas le produit des conceptions d'un philosophe, d'un individu : elle naquit dans l'esprit collectif, elle sortit du cœur d'un peuple entier ; mais elle fut vague d'abord, et beaucoup parmi ceux-mêmes qui la mettaient en réalisation et qui donnèrent leur vie pour elle, ne l'imaginèrent pas au début telle que nous la concevons aujourd'hui ; ils ne se rendirent pas compte de la révolution qu'ils inauguraient, de la fécondité du nouveau principe qu'ils cherchaient à mettre en exécution. Ce fut seulement lors de l'application pratique que l'on commença à en entrevoir la portée future ; ce fut seulement dans le travail de la pensée qui s'opéra depuis, que ce nouveau principe se précisa de plus en plus, se détermina et apparut avec toute sa lucidité, toute sa beauté, sa justice et l'importance de ses résultats.

Dès que le socialisme eut pris un nouvel essor dans le courant des cinq ou six années qui précédèrent la Commune, une question surtout préoccupa les élaborateurs de la prochaine révolution sociale. C'était la question de savoir quel serait le mode de groupement politique des sociétés, le plus propice à cette grande révolution économique que le développement actuel de l'industrie impose

à notre génération, et qui doit être l'abolition de la propriété individuelle et la mise en commun de tout le capital accumulé par les générations précédentes.

L'Association Internationale des Travailleurs donna cette réponse. Le groupement, disait-elle, ne doit pas se borner à une seule nation : il doit s'étendre par dessus les frontières artificielles. Et bientôt cette grande idée pénétra les cœurs des peuples, s'empara des esprits. Pourchassée depuis par la ligue de toutes les réactions, elle a vécu néanmoins, et dès que les obstacles mis à son développement seront détruits à la voix des peuples insurgés, elle renaîtra plus forte que jamais.

Mais, il restait à savoir quelles seraient les parties intégrantes de cette vaste Association ?

Alors, deux grands courants d'idées se trouvèrent en présence pour répondre à cette question : l'État *populaire* d'une part ; de l'autre, *l'Anarchie*.

D'après des socialistes allemands, l'État devait prendre possession de toutes les richesses accumulées et les donner aux associations ouvrières, organiser la production et l'échange, veiller à la vie, au fonctionnement de la société.

A quoi la plupart des socialistes de race latine, forts de leur expérience, répondaient qu'un pareil État, « en admettant même que par impossible il pût exister, » eût été la pire des tyrannies, et ils opposaient à cet idéal, copié sur le passé, un idéal nouveau, *l'anarchie*, c'est-à-dire l'abolition complète des États et l'organisation du simple au composé par la fédération libre des forces populaires, de producteurs et des consommateurs.

Il fut bientôt admis, même par quelques «Étatistes», les moins imbus de préjugés gouvernementaux, que certes l'Anarchie représente une organisation de beaucoup supérieure à celle qui est visée par l'État populaire ; mais, disait-on, l'idéal anarchiste est tellement éloigné de nous, que nous n'avons pas à nous en préoccuper pour le moment. D'autre part, il manquait à la théorie anarchiste une formule concrète et simple à la fois, pour préciser son point de départ, pour donner un corps à ses conceptions, pour démontrer qu'elles s'appuyaient sur une tendance ayant une existence réelle dans le peuple. La fédération des corporations de métier et de groupes de consommateurs par-dessus les frontières et en dehors des États actuels, semblait encore trop vague ; et il était facile d'entrevoir en même temps qu'elle ne pouvait pas comprendre toute la diversité des manifestations humaines. Il fallait trouver une formule plus nette, plus saisissable, ayant ses éléments premiers dans la réalité des choses.

S'il ne s'était agi simplement que d'élaborer une théorie, peu importent les théories ! aurions-nous dit. Mais tant qu'une idée nouvelle n'a pas trouvé son énoncé net, précis et découlant des choses existantes, elle ne s'empare pas des esprits, ne les

inspire pas au point de les lancer dans une lutte décisive. Le peuple ne se jette pas dans l'inconnu, sans s'appuyer sur une idée certaine et nettement formulée qui lui serve de tremplin, pour ainsi dire, à son point de départ.

Ce point de départ c'est la vie elle-même qui se chargea de l'indiquer.

Cinq mois durant, Paris, isolé par le siège, avait vécu de sa vie propre et il avait appris à connaître les immenses ressources économiques, intellectuelles et morales dont il dispose ; il avait entrevu et compris sa force d'initiative. En même temps, il avait vu que la bande de bavards qui s'était emparée du pouvoir ne savait rien organiser ni la défense de la France, ni le développement de l'intérieur.

Il avait vu ce gouvernement central se mettre au travers de tout ce que l'intelligence d'une grande cité pouvait faire éclore. Il avait compris plus que cela : l'impuissance d'un gouvernement, quel qu'il soit, de parer aux grands désastres, de faciliter l'évolution prête à s'accomplir. Il avait subi pendant un siège une misère affreuse, la misère des travailleurs et des défenseurs de la ville, à côté du luxe insolent des fainéants, et il avait vu échouer, grâce au pouvoir central, toutes ses tentatives pour mettre fin à ce régime scandaleux. Chaque fois que le peuple voulait prendre un libre essor, le gouvernement venait alourdir les chaînes, attacher son boulet, et l'idée naquit tout naturellement que Paris devait se constituer en Commune indépendante, pouvant réaliser dans ses murs ce que lui dicterait la pensée du peuple !

Ce mot : LA COMMUNE, s'échappa alors de toutes les bouches.

La Commune de 1871 ne pouvait être qu'une première ébauche. Née à l'issue d'une guerre, cernée par deux armées prêtes à se donner la main pour écraser le peuple, elle n'osa se lancer entièrement dans la voie de la révolution économique ; elle ne se déclara pas franchement socialiste, ne procéda ni à l'expropriation des capitaux ni à l'organisation du travail ; ni même au recensement général de toutes les ressources de la cité. Elle ne rompit pas non plus avec la tradition de l'État, du gouvernement représentatif, et elle ne chercha pas à effecteur dans la Commune cette organisation du simple au complexe qu'elle inaugurerait en proclamant l'indépendance et la libre fédération des Communes. Mais il est certain que si la Commune de Paris eût vécu quelques mois encore, elle eût été poussée inévitablement, par la force des choses, vers ces deux révolutions. N'oublions pas que la bourgeoisie a mis quatre ans de période révolutionnaire pour arriver de la monarchie tempérée à la république bourgeoise, et nous ne serons pas étonnés de voir que le peuple de Paris n'ait pas franchi d'un seul bond l'espace qui sépare la Commune anarchiste du gouvernement des pillards. Mais sachons aussi que la prochaine révolution qui, en France et certainement aussi en

Espagne, sera communaliste, reprendra l'œuvre de la Commune de Paris là où l'ont arrêtée les assassinats des Versaillais.

La Commune succomba, et la bourgeoisie se vengea, nous savons comment, de la peur que le peuple lui avait faite en secouant le joug de ses gouvernants. Elle prouva qu'il y a réellement deux classes dans la société moderne : d'une part, l'homme qui travaille, qui donne au bourgeois plus de la moitié de ce qu'il produit, et qui cependant passe trop facilement sur les crimes de ses maîtres ; d'autre part, le fainéant, le repu, animé des instincts de la bête fauve, haïssant son esclave, prêt à le massacrer comme un gibier.

Après avoir enfermé le peuple de Paris et bouché toutes les issues, ils lancèrent les soldats abrutis par la caserne et le vin et leur dirent en pleine Assemblée :

«*Tuez ces loups, ces louves et ces louveteaux!*» Et au peuple, ils dirent [\(1\)](#) :

« Quoi que tu fasses, tu vas périr ! Si l'on te prend les armes à la mains, *la mort!* si tu déposes les armes, *la mort!* si tu frappes, *la mort!* Si tu implores, *la mort!* De quelque côté que tu tournes les yeux : à droite, à gauche, devant, derrière, en haut, en bas, *la mort!* Tu es non seulement hors la loi, mais hors l'humanité. Ni l'âge, ni le sexe, ne sauraient te sauver, ni toi, ni les tiens. Tu vas mourir, mais avant tu savoureras l'agonie de ta femme, de ta sœur, de ta mère, de tes filles, de tes fils, même au berceau ! On ira, sous tes yeux, prendre le blessé dans l'ambulance pour le hacher à coup de sabre-baïonnette, pour l'assommer à coup de crosse de fusil. On le tirera, vivant, par sa jambe brisée ou son bras saignant, et on le jettera dans le ruisseau, comme un paquet d'ordures qui hurle et qui souffre.

« *La mort ! La mort ! La mort !* »

Et puis, après l'orgie effrénée sur des tas de cadavres, après l'extermination en masse, la vengeance mesquine et pourtant atroce qui dure encore, le martinet, les poucettes, les fers à fond de cale, les coups de fouet et la trique des argousins, les insultes, la faim, tous les raffinements de la cruauté.

Le peuple oubliera-t-il ces hautes œuvres ?

«Terrassée, mais non vaincue», la Commune renaît aujourd'hui. Ce n'est plus seulement un rêve de vaincus caressant dans leur imagination un beau mirage d'espérance ; non ! «la Commune» devient aujourd'hui le but précis et visible de la Révolution qui gronde déjà près de nous. L'idée pénètre les masses, elle leur donne un drapeau, et nous comptons fermement sur la présente génération pour accomplir la *Révolution sociale dans la Commune*, pour venir mettre fin à l'ignoble exploitation bourgeoise, débarrasser les peuples de la tutelle de l'État, inaugurer dans l'évolution de l'espèce humaine une nouvelle ère de liberté, d'égalité, de solidarité.

II

Dix années nous séparent déjà du jour où le peuple de Paris, renversant le gouvernement des traîtres, qui s'étaient emparés du pouvoir lors de la chute de l'Empire, se constituait en Commune et proclamait son indépendance absolue (2). Et cependant, c'est encore vers cette date du 18 mars 1871 que se portent nos regards, c'est à elle que se rattachent nos meilleurs souvenirs ; c'est l'anniversaire de cette journée mémorable que le prolétariat des deux mondes se propose de fêter solennellement, et demain soir, des centaines de mille cœurs ouvriers vont battre à l'unisson, fraternisant à travers les frontières et les océans, en Europe, aux États-Unis, dans l'Amérique du Sud, au souvenir de la révolte du prolétariat parisien.

C'est que l'idée pour laquelle le prolétariat français a versé son sang à Paris et pour laquelle il a souffert sur les plages de la Nouvelle-Calédonie, est une de ces idées qui, à elles seules, renferment toute une révolution, une idée large qui peut recevoir sous les plis de son drapeau toutes les tendances révolutionnaires des peuples marchant vers leur affranchissement.

Certes, si nous nous bornions à observer seulement les faits réels et palpables accomplis par la Commune de Paris, nous devrions dire que cette idée n'était pas suffisamment vaste, qu'elle n'embrassait qu'une partie minime du programme révolutionnaire. Mais si nous observons, au contraire, l'esprit qui inspirait les masses du peuple, lors du mouvement du 18 mars, les tendances qui cherchaient à se faire jour et qui n'eurent pas le temps de passer dans le domaine de la réalité, parce que, avant d'éclore, elles furent étouffées sous des monceaux de cadavres, nous comprendrons alors toute la portée du mouvement et les sympathies qu'il inspire au sein des masses ouvrières dans les deux mondes. La Commune enthousiasme les cœurs, non par ce qu'elle a fait, mais par ce qu'elle promet de faire un jour.

D'où vient cette force irrésistible qui attire vers le mouvement de 1871 les sympathies de toutes les masses opprimées ? Quelle idée représente la Commune de Paris ? Et pourquoi cette idée est-elle si attrayante pour les prolétaires de tous pays, de toute nationalité ?

La réponse est facile. « La révolution de 1871 fut un mouvement éminemment populaire. Faite par le peuple lui-même, née spontanément au sein des masses, c'est dans la grande masse populaire qu'elle a trouvé ses défenseurs, ses héros,

ses martyrs » et surtout ce caractère «canaille» que la bourgeoisie ne lui pardonnera jamais. Et en même temps, l'idée mère de cette révolution, « vague, il est vrai ; inconsciente peut-être, mais néanmoins bien prononcée, perçant dans tous ses actes », c'est l'idée de la révolution sociale cherchant à s'établir enfin, après tant de siècles de luttes, la vraie liberté et la vraie égalité pour tous.

C'était la révolution de la «canaille» marchant à la conquête de ses droits.

On a cherché, il est vrai, on cherche encore à dénaturer le vrai sens de cette révolution et à la représenter comme une simple tentative de reconquérir l'indépendance pour Paris et de constituer un petit État dans la France. Rien n'est moins vrai, cependant. Paris ne cherchait pas à s'isoler de la France, comme il ne cherchait pas à la conquérir par les armes ; il ne tenait pas à se renfermer dans ses murs, comme un bénédictin dans son cloître ; il ne s'inspirait pas d'un esprit étroit de clocher. S'il réclamait son indépendance, s'il voulait empêcher l'intrusion dans ses affaires de tout pouvoir central, c'est parce qu'il voyait dans cette indépendance un moyen d'élaborer tranquillement les bases de l'organisation future et d'accomplir dans son sein la révolution sociale, une révolution qui aurait transformé complètement le régime de la production et de l'échange, en les basant sur la justice, qui aurait modifié complètement les relations humaines en les mettant sur le pied de l'égalité, et qui aurait refait la morale de notre société, en lui donnant pour base les principes de l'équité et de la solidarité.

L'indépendance communale n'était donc pour le peuple de Paris qu'un moyen, et la révolution sociale était son but.

Ce but, il eût été atteint, certainement, si la révolution du 18 mars eût pu suivre son libre cours, si le peuple de Paris n'eût pas été écharpé, sabré, mitraillé, éventré par les assassins de Versailles. Trouver une idée nette, précise, compréhensible à tout le monde et résumant en quelques mots ce qu'il y avait à faire pour accomplir la révolution, telle fut, en effet, la préoccupation du peuple de Paris dès les premiers jours de son indépendance. Mais une grande idée ne germe pas en un jour, quelque rapide que soit l'élaboration et la propagation des idées pendant les périodes révolutionnaires. Il lui faut toujours un certain temps pour se développer, pour pénétrer dans les masses et pour se traduire par es actes, et ce temps a manqué à la Commune de Paris.

Il lui a manqué d'autant plus, qu'il y a dix ans, les idées du socialisme moderne traversaient elles-mêmes une période transitoire. La Commune est née, pour ainsi dire, entre deux époques de développement du socialisme moderne. En 1871, le communisme autoritaire, gouvernemental et plus ou moins religieux de 1848

n'avait plus de prise sur les esprits pratiques et libertaires de notre époque. Où trouver aujourd'hui un Parisien qui consente à s'enfermer dans une caserne phalanstérienne ? D'autre part, le collectivisme, qui veut atteler dans un même char le salariat et la propriété collective, restait incompréhensible, peu attrayant, hérissé de difficultés dans son application pratique. Et le communisme libre, le communisme anarchiste, se faisait jour à peine ; à peine osait-il affronter les attaques des adorateurs du gouvernementalisme.

L'indécision régnait dans les esprits, et les socialistes eux-mêmes ne se sentaient pas l'audace de se lancer à la démolition de la propriété individuelle, n'ayant pas devant eux de but bien déterminé. Alors on se laissa bernier par ce raisonnement que les endormeurs répètent depuis des siècles. «Assurons-nous d'abord la victoire ; on verra après ce qu'on pourra faire.»

S'assurer d'abord la victoire ! Comme s'il y avait moyen de se constituer en Commune libre tant qu'on ne touche pas à la propriété ! Comme s'il y avait moyen de vaincre les ennemis, tant que la grande masse du peuple n'est pas intéressée directement au triomphe de la révolution, en voyant arriver le bien-être matériel, intellectuel et moral pour tous ! On cherchait à consolider d'abord la Commune en renvoyant à plus tard la révolution sociale, tandis que l'unique moyen de procéder était *de considérer la Commune par la révolution sociale !*

Il en arriva de même pour le principe gouvernemental. En proclamant la Commune libre, le peuple de Paris proclamait un principe essentiellement anarchiste ; mais, comme à cette époque l'idée anarchiste n'avait que faiblement pénétré dans les esprits, il s'arrêta à moitié chemin et, au sein de la Commune il se prononça encore pour le vieux principe autoritaire, en se donnant un Conseil de la Commune, copié sur les Conseils municipaux.

Si nous admettons, en effet, qu'un gouvernement central est absolument inutile pour régler les rapports des Communes entre elles, pourquoi en admettrions-nous la nécessité pour régler les rapports mutuels des groupes qui constituent la Commune ? Et si nous abandonnons à la libre initiative des Communes le soin de s'entendre entre elles pour les entreprises qui concernent plusieurs cités à la fois, pourquoi refuser cette même initiative aux groupes dont se compose une Commune ? Un gouvernement dans la commune n'a pas plus de raison d'être qu'un gouvernement au-dessus de la Commune.

Mais, en 1871, le peuple de Paris, qui a renversé tant de gouvernements, n'était qu'à son premier essai de révolte contre le système gouvernemental lui-même : il se laissa donc aller au fétichisme gouvernemental et se donna un gouvernement.

On en connaît les conséquences. Il envoya ses enfants dévoués à l'Hôtel-de-Ville. Là, immobilisés, au milieu des paperasses, forcés de gouverner lorsque leurs instincts leur commandaient d'être et de marcher avec le peuple ; forcés de discuter, quand il fallait agir, et perdant l'inspiration qui vient du contact continuel avec les masses, ils se virent réduits à l'impuissance. Paralysés par leur éloignement du foyer des révolutions, le peuple, ils paralysaient eux-mêmes l'initiative populaire.

Enfantée pendant une période transitoire, alors que les idées de socialisme et d'autorité subissaient une modification profonde ; née à l'issue d'une guerre, dans un foyer isolé, sous les canons des Prussiens, la Commune de Paris a dû succomber.

Mais, par son caractère éminemment populaire, elle commença une ère nouvelle dans la série des révolutions, et, par ses idées, elle fut le précurseur de la grande révolution sociale. Les massacres inouïs, lâches et féroces par lesquels la bourgeoisie a célébré sa chute, la vengeance ignoble que les bourreaux ont exercée pendant neuf ans sur leurs prisonniers, ces orgies de cannibales ont creusé entre la bourgeoisie et le prolétariat un abîme qui jamais ne sera comblé. Lors de la prochaine révolution, le peuple saura ce qu'il a à faire ; il saura ce qui l'attend s'il ne remporte pas une victoire décisive, et il agira en conséquence.

En effet, nous savons maintenant que le jour où la France se hérissera de Communes insurgées, le peuple ne devra plus se donner de gouvernement et attendre de ce gouvernement l'initiative des mesures révolutionnaires. Après avoir donné un bon coup de balai aux parasites qui le rongent, il s'emparera lui-même de toute la richesse sociale, pour la mettre en commun, selon les principes du communisme anarchiste. Et lorsqu'il aura aboli complètement la propriété, le gouvernement et l'État, il se constituera librement selon les nécessités qui lui seront dictées par la vie elle-même. Brisant ses chaînes et renversant ses idoles, l'humanité marchera alors vers un meilleur avenir, ne connaissant plus ni maîtres ni esclaves, ne gardant de la vénération que pour les nobles martyrs qui ont payé de leur sang et de leurs souffrances ces premières tentatives d'émancipation, qui nous ont éclairés dans notre marche vers la conquête de la liberté.

III

Les fêtes et les réunions publiques organisées, le 18 mars, dans toutes les villes où il y avait des groupes socialistes constitués méritent toute notre attention, non

seulement comme une manifestation de l'armée des prolétaires, mais encore comme une expression des sentiments qui animent les socialistes des deux mondes. «On se compte» ainsi, mieux que par tous les bulletins imaginables, et l'on formule ses aspirations en toute liberté, sans se laisser influencer par des considérations de tactique électorale.

En effet, les prolétaires, réunis ce jour-là dans les meetings ne se bornent plus à faire l'éloge de l'héroïsme du prolétariat parisien, ni à crier vengeance contre les massacres de Mai. Tout en se retrem pant dans le souvenir de la lutte héroïque de Paris, ils sont allés plus loin. Ils discutent l'enseignement qu'il faut tirer de la Commune de 1871 pour la prochaine révolution ; ils se demandent quelles étaient les fautes de la Commune, et cela non pour critiquer les hommes, mais pour faire ressortir comment les préjugés sur la propriété et l'autorité qui régnaient en ce moment au sein des organisations prolétariennes, ont empêché l'idée révolutionnaire d'éclorre, de se développer et d'éclairer le monde entier de ses lueurs vivifiantes.

L'enseignement de 1871 a profité au prolétariat du monde entier et, rompant avec les préjugés anciens, les prolétaires ont dit clairement et simplement, comment ils entendent *leur* révolution.

Il est certain désormais que le prochain soulèvement des Communes ne sera plus simplement un mouvement *communaliste*. Ceux qui pensent encore qu'il faut établir la Commune indépendante et puis, dans cette Commune, faire essai de réformes économiques, sont débordés par le développement de l'esprit populaire. C'est par des actes révolutionnaires socialistes, en abolissant la propriété individuelle, que les Communes de la prochaine révolution affirmeront et constitueront leur indépendance.

Le jour où en conséquence du développement de la situation révolutionnaire, les gouvernements seront balayés par le peuple et la désorganisation jetée dans le camps de la bourgeoisie qui ne se maintient que par la protection de l'État, ce jour-là « et il n'est pas loin », le peuple insurgé n'attendra pas qu'un gouvernement quelconque décrète dans sa sagesse inouïe des réformes économiques. Il abolira lui-même la propriété individuelle par l'expropriation violente, en prenant possession, au nom du peuple entier, de toute la richesse sociale, accumulée par le travail des générations précédentes. Il ne se bornera pas à exproprier les détenteurs du capital social par un décret qui resterait lettre morte : il en prendra possession sur-le-champ, et il établira ses droits en l'utilisant sans délai. Il s'organisera lui-même dans l'atelier pour le faire marcher ; il échangera son taudis contre un logement salubre dans la maison du bourgeois ; il s'organisera pour utiliser immédiatement toute la richesse entassée dans les

villes ; il en prendra possession comme si cette richesse ne lui avait jamais été volée par la bourgeoisie. Le baron industriel qui prélève le butin sur l'ouvrier, une fois évincé, la production continuera, en se débarrassant des entraves qui la gênent, en abolissant les spéculations qui la tuent et le gâchis qui la désorganise, et, en se transformant conformément aux nécessités du moment sous l'impulsion qui lui sera donnée par le travail libre. «Jamais on ne labourera en France comme en 1793, après que la terre fut arrachée des mains des seigneurs», écrit Michelet. Jamais on n'a travaillé comme on travaillera le jour où le travail sera devenu libre, où chaque progrès du travailleur sera une source de bien-être pour la Commune entière.

Au sujet de la richesse sociale, on a cherché à établir une distinction, et on est même arrivé à diviser le parti socialiste à propos de cette distinction. L'école qui s'appelle aujourd'hui *collectiviste*, substituant au collectivisme de l'ancienne Internationale (qui n'était que le communisme anti-autoritaire), une espèce de collectivisme doctrinaire, a cherché à établir une distinction entre le capital qui sert à la production et la richesse qui sert à subvenir aux nécessités de la vie. La machine, l'usine, la matière première, les voies de communication et le sol d'un côté ; les habitations, les produits manufacturés, les vêtements, les denrées de l'autre. Les uns devenant propriété collective ; les autres destinés, selon les doctes représentants de cette école, à rester propriété individuelle.

On a cherché à établir cette distinction. Mais le bon sens populaire en a eu vite raison. Il a compris que cette distinction est illusoire et impossible à établir. Vicieuse en théorie, elle tombe devant la pratique de la vie. Les travailleurs ont compris que la maison qui nous abrite, le charbon et le gaz que nous brûlons, la nourriture que brûle la machine humaine pour maintenir la vie, le vêtement dont l'homme se couvre pour préserver son existence, le livre qu'il lit pour s'instruire, voire même l'agrément qu'il se procure sont autant de parties intégrantes de son existence, tout aussi nécessaires pour le succès de la production et pour le développement progressif de l'humanité, que les machines, les manufactures, les matières premières et les autres agents de la production. Ils ont compris que maintenir la propriété individuelle pour ces richesses, serait maintenir l'inégalité, l'oppression, l'exploitation, paralyser d'avance les résultats de l'expropriation partielle. Passant par-dessus les chevaux de frise mis sur leur chemin, par le collectivisme des théoriciens, ils marchent droit à la forme la plus simple et plus pratique du communisme anti-autoritaire.

En effet, dans leurs réunions, les prolétaires révolutionnaires affirment nettement leur droit à toute la richesse sociale et la nécessité d'abolir la propriété

individuelle, aussi bien pour les valeurs de consommation que pour celles de reproduction. «Le jour de la Révolution, nous nous emparerons de *toute* la richesse, de *toutes* les valeurs entassées dans les villes, et nous les mettrons en commun» disent les porte-voix de la masse ouvrière, et les auditeurs le confirment par leur assentiment unanime.

«Que chacun prenne dans le tas ce dont il a besoin, et soyons sûrs que dans les greniers de nos villes il y aura assez de nourriture pour nourrir tout le monde jusqu'au jour où la production libre prendra sa nouvelle marche. Dans les magasins de nos villes il y a assez de vêtements pour vêtir tout le monde, entassés là sans écoulement, à côté de la misère générale. Il y a même assez d'objets de luxe pour que tout le monde en choisisse à son goût.»

Voilà comment à en juger d'après ce qui se dit dans les réunions la masse prolétaire envisage la Révolution : introduction immédiate du communisme anarchiste, et libre organisation de la reproduction. Ce sont deux point établis, et à cet égard, les Communes de la Révolution qui grondent à nos portes ne répéteront plus les erreurs de leurs prédécesseurs qui, en versant leur sang généreux, ont déblayé la route pour l'avenir.

Le même accord ne s'est pas encore établi, sans être, cependant, loin de s'établir, sur un autre point ; non moins important, sur la question du *gouvernement*.

On sait que deux écoles sont en présence sur cette question. «Il faut disent les uns le jour même de la Révolution, constituer un gouvernement qui s'empare du pouvoir. Ce gouvernement, fort, puissant et résolu, fera la Révolution en décrétant ceci et cela et en forçant à obéir à ses décrets.»

«Triste illusion ! » disent les autres. Tout gouvernement central, se chargeant de gouverner une nation, étant formé fatalement d'éléments disparates, et conservateur de par son essence gouvernementale, ne serait qu'un empêchement à la révolution. Il ne ferait qu'entraver la révolution dans les Communes prêtes à marcher de l'avant, sans être capable d'inspirer du souffle révolutionnaire les Communes retardataires. De même au sein d'une Commune insurgée. Ou bien le gouvernement communal ne fera que sanctionner les faits accomplis, et alors il sera un rouage inutile et dangereux ; ou bien il voudra en agir à sa tête : il réglera ce qui doit encore s'élaborer librement par le peuple lui-même, pour être viable ; il appliquera des théories, là où il faut que toute la société élaboré les formes nouvelles de la vie commune, avec cette force de création qui surgit dans l'organisme social lorsqu'il brise ses chaînes et voit s'ouvrir devant lui de nouveaux et larges horizons. Les hommes au pouvoir gêneront cet élan, sans rien

produire eux-mêmes, s'ils restaient au sein du peuple à élaborer avec lui l'organisation nouvelle, au lieu de s'enfermer dans les chancelleries et s'épuiser en débats oisifs. Il sera un empêchement et un danger ; impuissant pour le bien, formidable pour le mal ; donc, il n'a pas de raison d'être.»

Si naturel et si juste que soit ce raisonnement, cependant il se heurte encore aux préjugés séculaires accumulés, accrédités, par ceux qui ont intérêt à maintenir la religion du gouvernement à côté de la religion de la propriété et de la religion divine.

Ce préjugé, le dernier de la série : Dieu, Propriété, Gouvernement, existe encore, et il est un danger pour la prochaine révolution. Mais on peut déjà constater qu'il s'ébranle. «Nous ferons nous-mêmes nos affaires, sans attendre les ordres d'un gouvernement, et nous passerons par-dessus la tête de ceux qui viendront s'imposer sous forme de prêtre, de propriétaire ou de gouvernant», disent déjà les prolétaires. Il faut donc espérer que si le parti anarchiste continue à combattre vigoureusement la religion du gouvernementalisme, et s'il ne dévie pas lui-même de sa route en se laissant entraîner dans les luttes pour le pouvoir, il faut espérer, disons-nous, que dans les quelques années qui nous restent encore jusqu'à la Révolution, le préjugé gouvernemental sera suffisamment ébranlé pour ne plus être capable d'entraîner les masses prolétaires dans une fausse voie.

Il y a cependant une lacune regrettable dans les réunions populaires que nous tenons à signaler. C'est que rien, ou presque rien, n'a été fait pour les campagnes.

Tout s'est borné aux villes. La campagne semble ne pas exister pour les travailleurs des villes. Même les orateurs qui parlent du caractère de la prochaine révolution évitent de mentionner les campagnes et le sol. Ils ne connaissent pas le paysan ni ses désirs, et ne se hasardent pas de parler en son nom. Faut-il insister longuement sur le danger qui en résulte ? L'émancipation du prolétariat ne sera même pas possible, tant que le mouvement révolutionnaire n'embrassera pas les villages. Les Communes insurgées ne sauraient se maintenir même un an, si l'insurrection ne se propageait pas en même temps dans les villages. Lorsque l'impôt, l'hypothèque, la rente seront abolies, lorsque les institutions qui les prélèvent seront jetées aux quatre vents, il est certain que les villages comprendront les avantages de cette révolution. Mais en tout cas, il serait imprudent de compter sur la diffusion des idées révolutionnaires des villes dans les campagnes sans préparer les idées à l'avance. Il faut savoir d'ores et déjà ce que veut le paysan, comment on entend la révolution dans les villages, comment on pense résoudre la question si épineuse de la propriété foncière. Il faut dire à l'avance au paysan ce que se propose de faire le prolétaire des villes et son allié,

qu'il n'a pas à craindre de lui des mesures nuisibles à l'agriculteur. Il faut que de son côté l'ouvrier des villes s'habitue à respecter le paysan et à marcher d'un commun accord avec lui.

Mais, pour cela les travailleurs ont à s'imposer *le devoir d'aider à la propagande dans les villages*. Il importe que dans chaque ville il y ait une petite organisation spéciale, une branche de la Ligue Agraire, pour la propagande au sein des paysans. Il faut que ce genre de propagande soit considéré comme un devoir, au même titre que la propagande dans les centres industriels.

Les débuts en seront difficiles ; mais souvenons-nous qu'il y va du succès de la Révolution. Elle ne sera victorieuse que le jour où le travailleur des usines et le cultivateur des champs marcheront la main dans la main à la conquête de l'Égalité pour tous, en portant le bonheur dans la chaumière comme dans les édifices des grandes agglomérations industrielles.

NOTES

(1) Nous empruntons ces lignes à l'*Histoire populaire et parlementaire de la Commune de Paris*, par ARTHUR ARNOULD, ouvrage que nous nous faisons un plaisir de rappeler à l'attention des lecteurs.

(2) Écrit en mars 1881.

FAQ Anarchiste : A.5.1 La Commune de Paris

La Commune de Paris de 1871 a joué un rôle important dans le développement du mouvement et des idées anarchistes. Comme Bakounine l'a dit à l'époque :

"le socialisme révolutionnaire [à savoir l'anarchisme] vient de tenter sa première frappe et manifestation pratique dans la Commune de Paris"
[Bakounine sur l'Anarchisme, p. 263].

La Commune de Paris s'est créée après que la France ait été vaincue par la Prusse dans la guerre franco-prussienne. Le gouvernement français a tenté d'envoyer des troupes pour reprendre les canons de la garde nationale parisienne pour l'empêcher de tomber entre les mains de la population. Les soldats ont refusé de tirer sur la foule goguenarde et tourné leurs armes contre leurs officiers. C'était le 18 Mars; la Commune avait commencé.

Dans les élections libres appelés par la garde nationale parisienne, les citoyens de Paris ont élu un conseil composé d'une majorité des Jacobins et de républicains et une minorité de socialistes (principalement des blanquistes - socialistes autoritaires - et des adeptes de l'anarchiste Proudhon). Ce conseil a proclamé Paris autonome et souhaite recréer la France comme une confédération de communes (c.-communautés). Dans la Commune, les gens élus du conseil étaient révocables et payés par un salaire moyen. En outre, ils devaient rendre des comptes aux personnes qui les avaient élus et étaient l'objet d'un rappel par les électeurs si ils ne respectaient pas leurs mandats.

La raison pour laquelle cette évolution a frappé l'imagination des anarchistes est clair - il y a de fortes similitudes avec les idées anarchistes. En fait, l'exemple de la Commune de Paris était à bien des égards similaire à la façon dont Bakounine avait prédit que la révolution se produirait - une grande ville se déclarant autonome, s'organisant, se dirigeant exemplairement, et exhortant le reste de la planète à la suivre. (Voir *"Lettre à Albert Richards"* dans **Bakounine sur l'Anarchisme**). La Commune de Paris a commencé le processus de création d'une nouvelle société, celle organisée par le bas.

Beaucoup d'anarchistes ont joué un rôle au sein de la commune - par exemple Louise Michel, les frères Reclus, et Eugène Varlin (ce dernier fut assassiné par la suite durant la répression). Quant aux réformes engagées par la commune, comme la réouverture des lieux de travail en tant que coopératives, les anarchistes ont pu voir leurs idées d'association de travailleurs commencer à être réalisés. En mai, 43 lieux de travail étaient organisés en coopération et le Musée du Louvre était une usine de munitions gérée par un conseil de travailleurs. Faisant écho à Proudhon, une réunion du syndicat des mécaniciens et de l'Association des travailleurs de la métallurgie a soutenu que *«notre émancipation économique... Ne peut être obtenue que par la formation d'associations de travailleurs, qui seule peut transformer notre situation de celle de salariés à celle d'associés.»* Ils ont chargé leurs délégués à la Commission de la Commune sur l'organisation du travail pour soutenir

les objectifs suivants:

"L'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme, le dernier vestige de l'esclavage"

"L'organisation du travail dans les associations mutuelles et le capital inaliénable."

De cette façon, ils espéraient faire en sorte que « *l'égalité ne doit pas être un vain mot* » dans la commune [**The Paris Commune of 1871: The View from the Left**, Eugene Schulkind (ed.), p. 164]. Le syndicat des ingénieurs ont voté lors d'une réunion du 23 Avril que puisque le but de la Commune doit être « *l'émancipation économique* », on devrait « *organiser le travail par le biais des associations par lesquelles il y aurait une responsabilité conjointe* » afin de « *supprimer l'exploitation de l'homme par l'homme.* » [cité par Stewart Edwards, **The Paris Commune 1871**, pp. 263-4]

Ainsi, dans la commune, la théorie des producteurs associés exposée par Proudhon et Bakounine est devenue une pratique consciemment révolutionnaire. Dans l'appel de la Commune pour le fédéralisme et l'autonomie, les anarchistes voient leur « *future organisation sociale... [comme] réalisée par le bas, par la libre association ou une fédération de travailleurs, commençant par les associations, puis dans les communes, les régions, les nations, et, enfin, culminant dans une grande fédération internationale et universelle* ». [Bakounine, Ibid., P. 270]. Cela peut être vu par la « *Déclaration au peuple français* » de la Commune qui fait écho aux idées anarchistes. Il a vu l'« *unité politique* » de la société comme étant fondée sur « *l'association volontaire de toutes les initiatives locales, le concours libre et spontanée de toutes les énergies individuelles pour le but commun, le bien-être, la liberté et la sécurité de tous.* » [cité par Edwards, Op. Cit., P. 218] La nouvelle société envisagée par les communards était basée sur « l'autonomie absolue de la Commune... Assurant à chacun ses droits intégraux et à chaque Français le plein exercice de ses aptitudes, comme un homme, comme citoyen et ouvrier. L'autonomie de la commune aura pour limites que l'autonomie soit égale pour toutes les autres communes adhérente au contrat; leur association doit assurer la liberté de la France ». [« *Déclaration au peuple français* », cités par George Woodcock, Pierre-Joseph Proudhon: A Biography, pp 276-7]. Avec sa vision d'une confédération de communes, Bakounine avait raison d'affirmer que la Commune de Paris était « *une audacieuse, et la formulation claire de la négation de l'Etat* ». [**Bakounine sur l' Anarchisme**, p. 264]

En outre, les idées de la Commune sur la fédération reflètent évidemment l'influence de Proudhon sur les idées radicales françaises. En effet, la vision de la commune d'une France communale basé sur une fédération de délégués liés par mandats impératifs venant de leurs électeurs et pouvant être révoqués à tout moment fait écho aux idées de Proudhon (Proudhon avait plaidé en faveur de la « *mise en œuvre du mandat impératif* » en 1848 [**Ni Dieux, ni maîtres**, p. 63] et pour la fédération de communes dans son travail **Le principe Fédératif**). Ainsi à la fois économiquement et politiquement la Commune de Paris a été

fortement influencé par les idées anarchistes.

Toutefois, pour les anarchistes, la commune ne va pas assez loin. Elle n'a pas aboli l'État au sein de la commune, comme elle l'avait abolie au-delà. Les communards se sont organisés *"d'une manière jacobine"* (pour reprendre l'expression tranchée de Bakounine). Comme Pierre Kropotkine l'a fait remarquer, elle n'a pas « *rompue avec la tradition de l'État, du gouvernement représentatif, et elle n'a pas cherché à atteindre dans la Commune cette organisation du simple au complexe, elle s'est inauguré en proclamant l'indépendance et la libre fédération des communes.* » [**Fighting the Revolution**, vol.2, p. 16] En d'autres termes

« si aucun gouvernement central n'était nécessaire pour régenter les communes indépendantes, si le gouvernement national est jeté par dessus bord et l'unité nationale est obtenue par la fédération libre, alors un gouvernement municipal central devient aussi inutile et nuisible. Le même principe fédératif fonctionnerait au sein de la Commune ».

[Kropotkine, **Evolution and Environment**, p. 75]. En outre, ses tentatives de réforme économique ne vont pas assez loin, ne faisant aucune tentative pour transformer tous les lieux de travail en coopératives (c.a-d exproprier le capital) et les associations formant ces coopératives se coordonnant et se soutenant mutuellement dans l'activité économique. Comme la ville était assiégée constamment par l'armée française, il est compréhensible que les communards avaient d'autres choses à l'esprit. Cependant, pour Kropotkine une telle position a été un désastre:

"Ils ont traité la question économique comme secondaire, qui serait prévu à plus tard, après le triomphe de la Commune... Mais la défaite qui suivit, et la vengeance sanguinaire prise par la classe moyenne, ont prouvé une fois de plus que le triomphe d'une commune populaire était matériellement impossible sans un triomphe parallèle des gens dans le domaine économique." [**Op. Cit.**, p. 74]

Au lieu d'abolir l'État en organisant dans la Commune des fédérations d'assemblées de masse en démocratie directe, comme les «sections» parisiennes de la révolution de 1789 à 1793 (voir la Grande Révolution française de Kropotkine pour plus sur ce sujet), la Commune de Paris a gardé un gouvernement représentatif et a souffert de ça. « *Au lieu d'agir pour eux-mêmes... Les gens, confiant en leurs gouverneurs, leur confièrent la charge de prendre l'initiative. Ce fut la première conséquence de l'inévitable résultat des élections.* » Le conseil est vite devenu « *le plus grand obstacle à la révolution* » prouvant ainsi l'« *axiome politique qu'un gouvernement ne peut pas être révolutionnaire.* » [**Kropotkin's Revolutionary Pamphlets**, p. 240, p. 241 et p. 249]

Le conseil devient de plus en plus isolé du peuple qui l'a élu, et donc de plus en plus inconséquent. Et comme son inconséquence a augmenté, tout cela fait que les tendances autoritaires, avec la majorité jacobine ont créés un « *comité de salut publique* » pour « *défendre* » (par la terreur) la « révolution ». Le Comité a été contestée par la minorité socialiste libertaire et a été, heureusement, ignoré dans la pratique par le peuple de Paris alors qu'ils défendaient leur liberté contre l'armée française, qui les attaquait au nom de la

civilisation capitaliste et la «liberté». Le 21 mai, les troupes gouvernementales sont entrés dans la ville, suivi de sept jours de combats de rue amère. Des escouades de soldats et des membres armés de la bourgeoisie parcouraient les rues, tuant et mutilant à volonté. Plus de 25.000 personnes ont été tuées dans les combats de rue, beaucoup assassinés après s'être rendus, et leurs corps jetés dans des fosses communes.

Pour les anarchistes, les leçons de la Commune de Paris étaient de trois ordres. Tout d'abord, une confédération décentralisée des collectivités est la forme politique nécessaire d'une société libre ("***Ce fut la forme que la révolution sociale doit prendre --La commune indépendante***" [Kropotkine, op cit, p 163...]). Deuxièmement, « *il n'y a pas plus de raison pour un gouvernement dans une commune qu'un gouvernement au-dessus de la commune.* »

[Pierre Kropotkine, lutte contre la Révolution, vol. 2, p. 19] Cela signifie qu'une communauté anarchiste sera basé sur une confédération de voisinage et de travail des assemblées coopérant librement ensemble. Troisièmement, il est extrêmement important d'unifier les révolutions politiques et économiques dans une révolution **sociale**. « *Ils ont essayé de consolider la Commune premièrement et de remettre la révolution sociale à plus tard, alors que la seule façon de procéder était de consolider la Commune au moyen de la révolution sociale!* » [Peter Kropotkin, **Op. Cit.**, p. 19]

Pour plus de perspectives anarchistes sur la Commune de Paris, lire l'essai de Kropotkine «*La Commune de Paris* » et « *paroles d'un révolté* » et de Bakounine « La Commune de Paris et l'idée de l'Etat » dans **Bakounine sur l'anarchisme**.

Pierre Kropotkine :

LA COMMUNE

I

Quand nous disons que la révolution sociale doit se faire par l'affranchissement des Communes, et que ce sont les Communes, absolument indépendantes, affranchies de la tutelle de l'État, qui pourront seules nous donner le milieu nécessaire à la révolution et le moyen de l'accomplir, on nous reproche de vouloir rappeler à la vie une forme de la société qui s'est déjà survécue, qui a fait son temps. « Mais, la Commune — nous dit-on — est un fait d'autrefois ! En cherchant à détruire l'État et à mettre à sa place les Communes libres, vous tournez vos regards vers le passé : vous voulez nous ramener en plein moyen-âge, rallumer les guerres antiques entre elles, et détruire les unités nationales, si péniblement conquises dans le cours de l'histoire ! »

Eh bien, examinons cette critique.

Constatons d'abord que toute comparaison avec le passé n'a qu'une valeur relative. Si, en effet, la Commune voulue par nous n'était réellement qu'un retour vers la Commune du Moyen-âge, ne faudrait-il pas reconnaître que la Commune, aujourd'hui, ne peut revêtir les formes qu'elle prenait il y a sept siècles ? Or, n'est-il pas évident que, s'établissant de nos jours, dans notre siècle de chemins de fer et de télégraphes, de science cosmopolite et de recherche de la vérité pure, la Commune aurait une organisation si différente de celle qu'elle a eue au douzième siècle, que nous serions en présence d'un fait absolument nouveau, placé dans des conditions nouvelles et qui nécessairement amènerait des conséquences absolument différentes ?

En outre, nos adversaires, les défenseurs de l'État, sous ses formes diverses, devraient bien se souvenir que nous pouvons leur faire une objection absolument semblable à la leur.

Nous aussi, nous pouvons leur dire, et à plus forte raison, que ce sont eux qui ont leur regard tourné vers le passé, puisque l'État est une forme tout aussi ancienne que la Commune. Seulement il y a cette différence : tandis que l'État nous représente dans l'histoire la négation de toute liberté, l'absolutisme et l'arbitraire, la ruine de ses sujets, l'échafaud et la torture, c'est précisément dans l'affranchissement des Communes et dans les soulèvements des peuples et des Communes contre les États que nous retrouvons les plus belles pages de l'histoire. Certes, en nous transportant vers le passé, ce ne sera pas vers un Louis XI, vers un Louis XV, ou vers Catherine II que nous porterons nos regards : ce sera plutôt sur les communes ou républiques d'Amalfi et de Florence, vers celles de Toulouse et de Laon, vers Liège et Courtray, Augsbourg et Nuremberg, vers Pskov et Novgorod.

Il ne s'agit donc pas de se payer de mots et de sophismes : il importe d'étudier, d'analyser de près et de ne pas imiter de Laveleye et ses élèves zélés qui se bornent à nous dire : « Mais la commune, c'est le moyen âge ! En conséquence elle est condamnée. » — « L'État, c'est tout un passé de méfaits, répondrions-nous ; donc, il est condamné à plus forte raison ! »

**

Entre la Commune du moyen âge et celle qui peut s'établir aujourd'hui, et probablement s'établira bientôt, il y aura des différences essentielles : tout un abîme creusé par cinq ou six siècles de développement de l'humanité et de rudes expériences. Examinons les principales.

Quel est le but capital de cette « conjuration » ou « communion » que font au douzième siècle les bourgeois de telle cité ? — Certes, il est bien restreint. Le but est de s'affranchir du seigneur. Les habitants, marchands et artisans, se réunissent et jurent de ne pas permettre à « qui que ce soit de faire tort à l'un d'entre eux et de le traiter désormais en serf » ; c'est contre ses anciens maîtres que la Commune se lève en armes. — « Commune, — dit un auteur du douzième siècle, cité par Aug. Thierry, — est un mot nouveau et détestable, et voici ce qu'on entend par ce mot : les gens taillables ne payent plus qu'une fois par an à leur seigneur la rente qu'ils lui doivent. S'ils commettent quelque délit, ils en sont quittes pour une amende légalement fixée ; et quant aux levées d'argent qu'on a coutume d'infliger aux serfs, ils en sont entièrement exempts. »

C'est donc bien réellement contre le seigneur que se soulève la Commune du moyen âge. C'est de l'État que la Commune d'aujourd'hui cherchera à s'affranchir. Différence essentielle, puisque souvenons-nous en — ce fut bien l'État, représenté par le roi, qui, plus tard, s'apercevant que les Communes voulaient faire acte d'indépendance vis-à-vis du seigneur, envoya ses armées pour « châtier », comme dit la chronique, « la forsennerie de ces musards qui, pour raison de la Commune, faisaient mine de rebeller et dresser contre la couronne. »

La Commune de demain saura qu'elle ne peut admettre de supérieur ; qu'au-dessus d'elle il ne peut y avoir que les intérêts de la Fédération, librement consentie par elle-même avec d'autres Communes. Elle sait qu'il ne peut y avoir de terme moyen : ou bien la Commune sera absolument libre de se donner toutes les institutions qu'elle voudra et de faire toutes les réformes et révolutions qu'elle trouvera nécessaires, ou bien elle restera ce qu'elle a été jusqu'aujourd'hui une simple succursale de l'État, enchaînée dans tous ses mouvements, toujours sur le point d'entrer en conflit avec l'État, et sûre de succomber dans la lutte qui s'en suivrait. Elle sait qu'elle doit briser l'État et le remplacer par la Fédération, et elle agira en conséquence. Plus que cela, — elle en aura les moyens. Aujourd'hui ce ne sont plus de petites villes seulement qui lèvent le drapeau de l'insurrection communale. C'est Paris, c'est Lyon, c'est Marseille, c'est Carthagène, et bientôt ce seront toutes les grandes cités qui arboreront le même drapeau. Différence essentielle, s'il en fût.



En s'affranchissant du seigneur, la Commune du moyen âge s'affranchissait-elle aussi de ces riches bourgeois, qui, par la vente des marchandises et des capitaux, s'étaient conquis des richesses privées au sein de la cité ? — Point du tout ! Après avoir démoli les tours de son seigneur, l'habitant de la ville vit bientôt se dresser, dans la Commune même, des citadelles de riches marchands cherchant à le subjuguier, et l'histoire intérieure des Communes du moyen âge est celle d'une lutte acharnée entre les riches et les pauvres, lutte qui, nécessairement, finit par l'intervention du roi. L'aristocratie se développant de plus en plus au sein même de la Commune, le peuple, retombé vis-à-vis du riche seigneur de la ville haute dans la servitude qu'il subissait jadis de la part du seigneur du dehors, comprit qu'il n'avait plus rien à défendre dans la Commune ; il déserta les remparts qu'il avait dressés pour conquérir sa liberté, et qui, par l'effet du régime individualiste, étaient devenus les boulevards d'un nouveau servage. N'ayant rien à perdre, il laissa les riches marchands se défendre eux-mêmes, et ceux-ci furent vaincus : efféminés par le luxe et les vices, sans soutien dans le peuple, ils durent bientôt céder aux sommations des hérauts du roi et leur remirent les clefs de leurs cités. En d'autres communes, ce furent les riches eux-mêmes qui ouvrirent les portes de leurs villes aux armées impériales, royales ou duciales, pour fuir la vengeance populaire, prête à tomber sur eux.

Mais la première préoccupation de la Commune du dix-neuvième siècle ne sera-t-elle pas de mettre fin à ces inégalités sociales ? de s'emparer de tout le capital social accumulé dans son sein et de le mettre à la disposition de ceux qui veulent s'en servir pour produire et pour augmenter le bien-être général ? Son premier soin ne sera-t-il pas de briser la force du capital et de rendre à jamais impossible la création de l'aristocratie qui causa la chute des Communes du moyen âge ? Ira-t-elle prendre pour alliés l'évêque et le moine ? Enfin, imitera-t-elle des ancêtres qui ne cherchaient dans la Commune que la création d'un État dans l'État ? qui, abolissant le pouvoir du seigneur ou du roi, ne savaient faire mieux que de reconstituer, jusque dans ses minimes détails, toujours le même pouvoir, oubliant que ce pouvoir, pour être limité par les murs de la ville, n'en conserverait pas moins tous les vices de son modèle ? Les prolétaires de notre siècle imiteront-ils ces Florentins qui, tout en abolissant les titres de noblesse ou en les faisant porter comme flétrissure, laissaient naître en même temps une nouvelle aristocratie, celle de la grosse bourse ? Feront-ils enfin comme ces artisans qui, arrivés à l'Hôtel-de-ville, imitaient dévotement leurs devanciers, et reconstituaient toute cette échelle de pouvoirs qu'ils venaient de renverser ? changeront-ils seulement les hommes, sans toucher aux institutions ?

Certainement non. La Commune du dix-neuvième siècle, forte de son expérience, fera mieux. Elle sera *commune* autrement que par le nom. Elle ne sera pas uniquement *communaliste*, elle sera *communiste* ; révolutionnaire en politique, elle le sera aussi dans les questions de production et d'échange. Elle ne supprimera pas l'État pour le reconstituer, et bien des communes sauront prêcher d'exemple, en abolissant le

gouvernement de procuration, en se gardant de confier leur souveraineté aux hasards du scrutin.

II

La Commune du moyen âge, après avoir secoué le joug de son seigneur, chercha-t-elle à le frapper dans ce qui faisait sa force ? chercha-t-elle à venir en aide à la population agricole qui l'entourait et, pourvue d'armes que le serf des campagnes n'avait pas, mit-elle ces armes au service des malheureux qu'elle regardait orgueilleuse du haut de ses murs ? — Loin de là ! Guidée par un sentiment purement égoïste, la Commune du moyen âge s'enferma dans ses remparts. Que de fois n'a-t-elle pas jalousement fermé ses portes et levé ses ponts devant les esclaves qui venaient lui demander refuge, et ne les a-t-elle pas laissé massacrer par le seigneur, sous ses yeux, à la portée de ses arquebuses ? Fièvre de ses libertés, elle ne cherchait pas à les étendre sur ceux qui gémissaient au dehors. C'est à ce prix même, au prix de la conservation du servage chez ses voisins, que mainte commune a reçu son indépendance. Et puis, n'était-il pas aussi de l'intérêt des gros bourgeois communiars, de voir les serfs de la plaine rester toujours attachés à la glèbe, sans connaître ni l'industrie, ni le commerce, toujours forcés de recourir à la ville pour s'approvisionner de fer, de métaux et de produits industriels ? Et lorsque l'artisan voulait tendre la main par-dessus la muraille qui le séparait du serf, que pouvait-il faire contre la volonté du bourgeois qui tenait le haut du pavé, qui seul connaissait l'art de la guerre et qui payait les mercenaires aguerris ?

Maintenant, quelle différence ! La Commune de Paris victorieuse se serait-elle bornée à donner des institutions municipales plus ou moins libres ? Le prolétariat parisien brisant ses chaînes, c'eût été la révolution sociale dans Paris d'abord, puis dans les communes rurales. La Commune de Paris, lors-même qu'elle soutenait la lutte à son corps défendant, a néanmoins dit au paysan : *Prends la terre, toute la terre !* Elle ne se serait pas bornée à des paroles, et l'eût-il fallu, ses vaillants fils seraient allés en armes dans les villages lointains aider le paysan à faire sa révolution : chasser les accapareurs du sol, et s'en emparer pour la rendre à tous ceux qui veulent et qui savent en tirer des moissons.

La Commune du moyen âge cherchait à se circonscrire dans ses murs ; celle du dix-neuvième siècle cherche à s'étendre, à s'universaliser. À la place des privilèges communaux, elle a mis la solidarité humaine.

**

La Commune du moyen âge pouvait se parquer dans ses murs et, jusqu'à un certain point, s'isoler de ses voisines. Lorsqu'elle entrait en relations avec d'autres communes, ces relations se bornaient le plus souvent à un traité pour la défense des droits urbains contre les seigneurs, ou bien à un pacte de solidarité pour la protection mutuelle des ressortissants des communes dans leurs voyages lointains. Et quand de véritables ligues se formaient entre les villes, comme en Lombardie, en Espagne, en Belgique, ces ligues, trop peu homogènes, trop fragiles à cause de la diversité des privilèges, se scindaient bientôt en groupes isolés ou succombaient sous les attaques des États voisins.

Quelle différence avec les groupes qui se formeraient aujourd'hui ! Une petite Commune ne pourrait vivre huit jours sans être obligée par la force des choses de se mettre en relations suivies avec les centres industriels, commerciaux, artistiques, et ces centres, à leur tour, sentiraient le besoin d'ouvrir leurs portes toutes grandes aux habitants des villages voisins, des communes environnantes et des cités lointaines.

Que telle grande ville proclame demain « la Commune », qu'elle abolisse dans son sein la propriété individuelle, qu'elle introduise chez soi le communisme complet, c'est-à-dire la jouissance collective du capital social, des instruments de travail et des produits du travail accompli, et, pourvu que la ville ne soit pas cernée par des armées ennemies, au bout de quelques jours déjà, les convois de chars arriveront aux Halles, les fournisseurs lui expédieront des ports lointains leurs cargaisons de matières premières ; les produits de l'industrie de la cité, après avoir satisfait aux besoins de la population, iront chercher des acheteurs aux quatre coins du monde ; les étrangers viendront en foule, et tous, paysans, citoyens des villes voisines, étrangers, iront conter à leurs foyers la vie merveilleuse de la libre cité, où tous travaillent, où il n'y a plus ni pauvres ni opprimés, où tous jouissent des fruits de leur labeur, sans que personne mette la main sur la part du lion. L'isolement n'est pas à craindre : si les communistes des États-Unis ont à se plaindre dans leurs communautés, ce n'est pas de l'isolement, c'est plutôt de l'intrusion du monde bourgeois des alentours dans leurs affaires communales.

C'est qu'aujourd'hui le commerce et l'échange, renversant les bornes des frontières, ont aussi détruit les murailles des anciennes cités. Ils ont déjà établi la cohésion qui manquait au moyen âge. Tous les points habités de l'Europe occidentale sont si intimement liés entre eux que l'isolement est devenu impossible pour aucun d'eux ; il n'y a pas de village si haut perché qu'il soit sur la corniche d'une montagne, qui n'ait son centre industriel et commercial vers lequel il gravite, avec lequel il ne peut plus rompre.

**

Le développement de grands centres industriels a fait plus.

De nos jours, l'esprit de clocher pourrait exciter bien des jalousies entre deux communes voisines, empêcher leur alliance directe, et même allumer des luttes fratricides. Mais si ces jalousies peuvent empêcher effectivement la fédération directe de ces deux communes, c'est

par l'intermédiaire des grands centres que cette fédération s'établira. Aujourd'hui, deux petits municipaux voisins n'ont souvent rien qui les relie directement : le peu de relations qu'ils entretiennent serviraient plutôt à faire naître des conflits qu'à nouer des liens de solidarité. Mais tous deux ont déjà un centre commun avec lequel ils sont en relations fréquentes, sans lequel ils ne peuvent subsister ; et quelles que soient les jalousies de clocher, ils se verront obligés de s'unir par l'intermédiaire de la grande ville où ils s'approvisionnent, où ils portent leurs produits ; chacun d'eux devra faire partie de la même fédération, pour maintenir leurs relations avec ce foyer d'appel et se grouper autour de lui.

Et pourtant ce centre ne pourrait pas lui-même prendre une prépondérance fâcheuse sur les Communes qui l'entourent. Grâce à la variété infinie des besoins de l'industrie et du commerce, tous les lieux habités ont déjà plusieurs centres auxquels ils se rattachent, et à mesure que leurs besoins se développeront, ils se rattacheront à de nouveaux centres qui pourront subvenir à des nécessités nouvelles. Nos besoins sont si variés, ils naissent avec une telle rapidité, que bientôt une seule fédération ne suffira plus à les satisfaire tous. La Commune sentira donc la nécessité de contracter d'autres alliances, d'entrer dans une autre fédération. Membre d'un groupe pour l'acquisition de ses denrées alimentaires, la Commune devra se faire membre d'un deuxième groupe pour obtenir d'autres objets qui lui sont nécessaires, les métaux, par exemple, et puis encore d'un troisième et d'un quatrième groupe pour les étoffes et les œuvres d'art. Prenez un atlas économique de n'importe quel pays, et vous verrez qu'il n'existe pas de frontières économiques : les zones de production et d'échange de divers produits se pénètrent mutuellement, s'enchevêtrent, se superposent. De même les fédérations de Communes, si elles suivaient leur libre développement, viendraient bientôt s'enchevêtrer, se croiser, se superposer et former ainsi un réseau bien autrement compact, « un et indivisible » que ces groupements étatistes qui ne sont que juxtaposés, comme les verges en faisceau autour de la hache du licteur.

Ainsi, répétons-le, ceux qui viennent nous dire que les Communes, une fois débarrassées de la tutelle de l'État, vont se heurter et s'entre-détruire en guerres intestines, oublient une chose : c'est la liaison intime qui existe déjà entre les diverses localités, grâce aux centres de gravitation industrielle et commerciale, grâce à la multitude de ces centres, grâce aux incessantes relations. Ils ne se rendent pas compte de ce qu'était le moyen âge avec ses cités closes et ses caravanes se traînant lentement sur des routes difficiles, surveillées par les seigneurs-brigands ; ils oublient ces courants d'hommes, de marchandises, de lettres, de télégrammes, d'idées et d'affections, qui circulent entre nos cités comme les eaux de fleuve qui ne tarissent jamais : ils n'ont pas l'idée nette de la différence entre deux époques qu'ils cherchent à comparer.

D'ailleurs, l'histoire n'est-elle pas là pour nous prouver que l'instinct de fédération est déjà devenu un des besoins les plus pressants de l'humanité ? Il suffit qu'un jour l'État se trouve désorganisé pour une raison ou pour une autre ; que la machine oppressive faiblisse dans ses fonctions, pour que les alliances libres naissent d'elles-mêmes. Souvenons-nous des

fédérations spontanées de la bourgeoisie armée pendant la grande révolution. Souvenons-nous de ces fédérations qui surgirent spontanément en Espagne et sauvèrent l'indépendance du pays, lorsque l'État était ébranlé jusque dans ses fondements par les armées conquérantes de Napoléon. Dès que l'État n'est plus à même d'imposer l'union forcée, l'union surgit d'elle-même, selon les besoins naturels. Renversez l'État, la société fédérée surgira de ses ruines, vraiment *une*, vraiment indivisible, mais libre et grandissant en solidarité par sa liberté même.

**

Mais il y a encore autre chose. Pour le bourgeois du moyen âge la Commune était un État isolé, nettement séparé des autres par ses frontières. Pour nous, « Commune » n'est plus une agglomération territoriale ; c'est plutôt un nom générique, un synonyme de groupements d'égaux, ne connaissant ni frontières ni murailles. La Commune sociale cessera bien vite d'être un tout nettement défini. Chaque groupe de la Commune sera nécessairement attiré vers d'autres groupes similaires des autres Communes ; il se groupera, se fédérera avec eux par des liens tout au moins aussi solides que ceux qui le rattachent à ses concitadins, constituera une Commune d'intérêts dont les membres sont disséminés dans mille cités et villages. Tel individu ne trouvera la satisfaction de ses besoins qu'en se groupant avec d'autres individus ayant les mêmes goûts et habitant cent autres communes.

Aujourd'hui déjà les Sociétés libres commencent à couvrir tout l'immense champ de l'activité humaine. Ce n'est plus seulement pour satisfaire ses goûts scientifiques, littéraires ou artistiques, que l'homme ayant des loisirs constitue des sociétés. Ce n'est plus seulement pour une lutte de classe que l'on se ligue.

On trouverait difficilement une seule des manifestations multiples et variées de l'activité humaine, qui ne soit déjà représentée par des sociétés librement constituées et leur nombre augmente sans cesse, envahissant chaque jour de nouveaux champs d'action, jusqu'à ceux même qui jadis étaient considérés comme une attribution spéciale de l'État. Littérature, arts, sciences, enseignement, commerce, industrie ; trafic ; amusements, hygiène, musées, entreprises lointaines ; expéditions polaires, voire même défense du territoire, secours aux blessés, défense contre les agresseurs et les tribunaux eux-mêmes..., partout nous voyons l'initiative privée se faire jour et revêtir la forme de sociétés libres. C'est la *tendance*, le trait distinctif de la deuxième moitié du dix-neuvième siècle.

Cette tendance prenant son libre essor, et trouvant un nouveau champ immense d'application, servira de base à la société future. C'est par libres groupements que s'organisera la Commune sociale, et ces groupements mêmes bouleverseront les murailles, les frontières. Ce seront des millions de communes non plus territoriales, mais se tendant la main à travers les fleuves, les chaînes de montagnes, les océans, unissant les individus disséminés aux quatre coins du globe et les peuples en une seule et même famille d'égaux.

Gustave Lefrançais - La Commune et la révolution – Communalisme (1874)

Le mouvement du 18 mars 1871 ayant donné naissance au néologisme, objet de cette étude, il nous paraît utile de tenter tout d'abord d'expliquer comment ce mot résume pour nous la révolution tout entière.

Cette expression — « Communalisme » — n'est-elle que le produit d'une bizarre fantaisie, voulant enrichir le dictionnaire d'un mot nouveau^[1] ?

Ou bien, créée par les partisans de l'idée, ne correspondrait-elle pas à un système social reposant sur des conceptions essentiellement différentes de celles préconisées jusqu'alors par les divers partis républicains ?

C'est justement ce qu'il y a lieu d'examiner.

Le moyen âge eut ses *communiers*. — Ceux-ci ne furent rien autre que les pères de notre actuelle bourgeoisie. Partisans de certaines franchises municipales qui, obtenues de gré ou de force, leur créèrent une situation moyenne entre le serf et le seigneur féodal, les communiers, une fois maîtres du terrain, ne tardèrent pas à prouver au serf qu'ils étaient capables au besoin d'user à son égard d'autant de férocité que les plus farouches barons de l'époque.

Il y avait loin, en effet, du *communier* triomphant, devenu à son tour une sorte de souverain municipal, possédant la maîtrise et pignon sur rue, il y avait loin de ce communier au serf, au « pauvre homme », qui, ne possédant aucun instrument de travail, demeurait le manœuvre, tout au plus le commensal à merci du « maître », du patron, seul admis dans les corporations de métiers.

Ce serait donc bien à tort, selon nous, qu'on prétendrait assimiler le mouvement communaliste de 1871 aux luttes des *communiers*, qui durèrent du onzième au quatorzième siècle.

Le peuple, le manant, n'y eut que la part de combat, de dévouement et de supplices qui ne lui est jamais refusée en pareil cas^[2]. Mais alors, comme aujourd'hui, il ne récolta de son concours que la haine implacable et l'injurieuse méfiance de ceux-là seuls qui en profitèrent.

Lorsque, quatre siècles plus tard, éclata la Révolution, la bourgeoisie, devenue souveraine, se partagea en deux camps : les Fédéralistes (Girondins) ; les Centralisateurs (Jacobins).

Les derniers, après avoir appauvri sans relâche l'énergie révolutionnaire, par l'élimination successive de tous leurs adversaires, plus ou moins libertaires, disparurent à leur tour,

victimes de leurs théories autoritaires qui les devaient fatalement, de dictature en dictature, ramener à une monarchie plus despotique encore que celle de Louis XIV.

Or, tout en admettant que la sincérité des Girondins fût des plus discutables et en reconnaissant que leur Fédéralisme n'eût en vue, d'ailleurs, que de restituer aux assemblées provinciales la part de puissance gouvernementale qu'ils voulaient arracher à l'État jacobin, on ne saurait nier aujourd'hui qu'ils ne fussent plus près que leurs adversaires, les Montagnards, du but poursuivi par la Révolution.

Mais, là encore, les partisans du Communalisme n'ont point à regretter la chute des Bourgeois fédéralistes, tout autant soucieux que les Jacobins de maintenir leur suprématie sur ceux qu'ils avaient classés, de par la Constitution de 1791, comme *citoyens inactifs*, c'est-à-dire ne jouissant d'aucun droit politique, comme « ne possédant rien ».

Si, du Fédéralisme girondin, nous passons aux Républiques fédérales d'Amérique et de Suisse, on ne voit, en définitive, dans ces organisations, que le transfert à chacun des États ainsi fédérés de toutes les attributions gouvernementales et autoritaires sur lesquelles reposent les États centralistes, rien de plus. Qu'ils soient en mode centraliste ou en mode fédéraliste, les rapports de gouvernés à gouvernants n'y ont rien d'essentiellement différent.

Autant enfin qu'on en puisse juger à distance, le mouvement cantonaliste espagnol, dont Carthagène vient d'être l'héroïque centre^[3], n'aurait abouti qu'aux mêmes errements des États fédéralistes dont nous venons de parler.

Jusqu'ici donc, nous pouvons affirmer qu'on ne trouve nulle trace de l'idée qui enfanta le Communalisme et dont la Révolution du 18 mars 1871 aura été le sanglant mais glorieux berceau.

II

Le caractère principal, en effet, du mouvement du 18 mars, c'est qu'il aura été le point de départ d'une rupture complète et sans retour possible ni durable avec les divers partis politiques qui, à différents titres, avaient eu jusqu'à maintenant la prétention de représenter la Révolution.

De ce mouvement date la reprise de l'action révolutionnaire, interrompue de prairial 1794 au 24 février 1848, puis de juin 1848 à l'avènement à l'Hôtel de Ville de ce groupe impersonnel qui fut, d'abord, le « Comité Central » et, ensuite, la « Commune ».

Ainsi que le témoignent les extraits de la *Déclaration des Droits*, placés en tête de cette brochure, la Révolution s'était proposé pour but suprême, non de substituer une classe à une autre dans l'action gouvernementale, mais de refondre entièrement le pacte social ou plutôt de faire de ce pacte, purement hypothétique, une réalité.

La société, considérée jusqu'ici comme une force supérieure à laquelle devait obéir l'individu, ne fut plus envisagée que comme un milieu dans lequel l'individu doit trouver,

non seulement la garantie de ses droits naturels, mais encore une puissance d'action toujours croissante, mise au service du développement incessant de ces mêmes droits.

Cette conception moderne de l'action sociale, seule raison de la Révolution, le parti républicain, sous prétexte que le peuple n'était pas assez *mûr* pour en tenter la réalisation, s'empessa de la mettre à l'arrière-plan. Il y substitua la fantasmagorie de ses théories sur la « division des pouvoirs » pour en maintenir l'équilibre ; de la prétendue « proportionnalité de l'impôt » comme si, en définitive, l'impôt ne reposait tout entier sur la production ; de la prétendue « justice égalitaire », qui n'est, au vrai, que la consécration légale de toutes les inégalités sociales ; enfin toute cette phraséologie dite libérale et même, parfois, révolutionnaire, à l'aide de laquelle on a fait constamment lâcher aux masses la proie pour l'ombre. — Il est vrai qu'en revanche, les bons républicains savent, mieux que le plus féroce despote, mitrailler, massacrer et déporter les récalcitrants. (Exemple : juin 1848 et mai 1871.)

Le mouvement de mars 1871 avait donc en vue, non de déplacer l'action gouvernementale, mais bien de la supprimer et d'y substituer la participation directe de tous les intéressés dans la gestion de la chose publique.

Cette gestion ne reposant plus dès lors sur la notion d'autorité ; n'étant plus réglée d'après les mobiles plus ou moins inéquitables des représentants, élus ou non, de cette autorité, eût été basée, au contraire, sur le droit de participation résultant de la libre adhésion de l'individu au groupe à la commune, à la fédération.

Mais si le fédéralisme est appelé à jouer un rôle important dans les rapports à intervenir entre l'individu et les divers groupes partant du citoyen et allant jusqu'à la fédération générale des communes, il ne s'ensuit pas, qu'à cette heure, le fédéralisme implique de soi la notion de l'autonomie individuelle, revendiquée dans la Déclaration des Droits.

On peut être fédéraliste sans pour cela s'en référer à l'idée mère de la Révolution. Nous venons d'en citer des exemples.

Toutes les applications connues jusqu'alors du fédéralisme n'ont été, nous venons de le dire, que des groupements — dans un intérêt politique quelconque — d'États monarchiques ou républicains, peu importe, mais reposant à ce point sur le principe d'autorité, que l'État seul figure dans le pacte fédératif : l'individu n'y adhère que par une procuration fictive et non réellement consentie.

Le mouvement du 18 mars était donc dans l'inévitable nécessité de se caractériser d'un mot : il s'affirma *communaliste*.

III

Essayons de dégager la valeur réelle de ce mot, d'après le système de fonctionnement social auquel, suivant nous, ce mot doit être appliqué.

Restituer à l'individu son autonomie, c'est, avons-nous dit précédemment, lui rendre, sans restriction, le droit de se développer d'après le libre choix des moyens qui lui semblent le plus propres à faciliter ce développement. C'est aussi le laisser seul juge des rectifications à apporter — après expérience — dans l'exercice de ce droit.

L'action collective ou sociale intervient alors, non plus comme régulateur et dispensateur des droits de l'individu, mais seulement comme arbitre entre ce dernier et ceux qui se prétendraient lésés par ses agissements.

Comment, d'ailleurs, à moins de remonter à la notion d'autorité de droit divin, comment en pourrait-il être autrement dans une société réellement démocratique ?

En vain les sociétés bourgeoises de notre époque tentent d'asseoir de nouveau le principe d'autorité sur le consentement prétendu, plus ou moins unanime, des gouvernés, à l'aide de leur fameuse panacée — le « suffrage universel ». — Cette panacée a fait son temps[4].

Le suffrage universel, tous les partis politiques sont d'accord au fond pour le reconnaître, n'est qu'un ingénieux déguisement du « droit du plus fort ». Or, qui peut aujourd'hui répondre de la force qu'il détient ? Quel gouvernement peut sérieusement, à cette heure, répéter cette niaiserie brutale et soldatesque : « l'Ordre, j'en réponds ! ».

Mais s'il devient plus évident chaque jour que c'est à l'unique condition de sortir de l'ornière des errements gouvernementaux qu'on peut reconstituer un ordre social réel, garantissant à tous et à chacun la sécurité sans laquelle la vie devient impossible, il faut chercher les assises nouvelles de cet ordre social et examiner si elles se peuvent accommoder des formes politiques actuelles.

Nous ne le croyons pas.

Nous pensons, au contraire, que cette reconstitution, pour être durable, a besoin de s'édifier sur un plan absolument nouveau, et que ce plan, c'est la commune libre et autonome comme l'individu, ne relevant que d'elle-même dans tout ce qui la concerne essentiellement.

Nous allons essayer de le démontrer.

IV

Toute la portée du mouvement révolutionnaire du dernier siècle, on ne saurait trop le répéter, se résume dans cette affirmation d'une lumineuse simplicité : la société est faite *par* et *pour* l'individu, et non l'individu *pour* la société. — Du jour où cette vérité a été acclamée, c'en a été fait de la « Raison d'État », dont s'abritaient toutes les iniquités sociales.

Interrogez, en effet, le plus arriéré des conservateurs de l'ordre bourgeois ; demandez-lui s'il ne considère pas comme sacré le droit de disposer de *lui-même*, de s'associer à qui bon *lui* semble, de constituer *sa* famille à *son* gré, d'échanger *sa* pensée avec qui *lui* convient, dans la forme qui *lui* semble la plus saisissable, de se mouvoir quand il lui

plaît, enfin de gouverner, au mieux de ses intérêts et de ses tendances, l'emploi de ses facultés de tous ordres ? — On peut l'affirmer sûrement, sa réponse ne sera ni négative, ni même restrictive.

C'est qu'en effet la société n'a pour *lui* d'autre valeur que de non seulement sanctionner tous les droits énumérés ci-dessus, mais encore de *lui* en garantir l'extension — et il a raison, cet excellent bourgeois conservateur.

Hors de cette conception, en effet, ce qu'on appelle le « droit social » n'est plus que l'écrasement des uns par les autres, et devient ainsi, pour l'individu, plus insupportable mille fois que l'état le plus sauvage qui se puisse imaginer.

Il ne saurait donc être nié sérieusement à cette heure que les droits naturels et *imprescriptibles* de l'homme — (se mouvoir, échanger sa pensée, se grouper, s'associer, se garantir l'existence par le travail, enfin développer ses facultés par tous les moyens d'investigations qu'il tire, soit de son intelligence propre, soit de l'intelligence générale) sont supérieurs à toute Constitution, c'est-à-dire à tout *pacte social* consenti ou imposé. — Toute Constitution, au contraire, n'a de valeur aux yeux de l'individu qu'autant qu'elle lui garantit le plein exercice de ses facultés, sans aucune limite que ce soit.

Toute loi qui tente d'en restreindre l'essor est conséquemment injuste, anti-sociale et il est du devoir de l'homme de ne s'y point soumettre.

Dès lors, et à moins de voir s'éterniser les sanglantes et légitimes revendications qui résultent logiquement de toute violation des droits humains, revendications qui s'accroissent d'autant que l'homme en a de plus en plus conscience, dès lors il est d'absolue nécessité, pour les sociétés modernes, de trouver le *modus vivendi* en suite duquel ces violations ne se pourront plus produire.

C'est-à-dire, qu'aux constitutions sociales reposant sur la notion de la *Raison d'État* et sur tous les privilèges qui en découlent, il faut substituer des groupes sociaux reposant sur le droit individuel et sur le contrôle effectif et incessant, par tous les membres de ces mêmes groupes, de la gestion des intérêts collectifs.

V

Nous avons dit, précédemment, qu'il ne nous paraissait pas possible d'organiser l'ordre social, auquel aspirent légitimement tous ceux qui vivent de travail, sur les bases jusqu'alors adoptées par les anciens partis politiques.

Examinons donc si, en effet, aucune des données gouvernementales qui ont précédé le 18 mars 1871, peut donner satisfaction aux indiscutables revendications des travailleurs.

Nous laisserons hors de page les légitimistes et leurs « Rois », — Bourbons aînés et Bourbons cadets, — *Blancs d'Eu ou Blancs d'Espagne*, — comme n'ayant rien à faire dans

la question qui nous occupe à cette heure : on ne raisonne pas avec le *Droit divin* — on y croit et l'on subit, ou l'on passe et l'on en rit. — D'ailleurs, pour ces gens-là, Bourgeois et Manants *ne sont pas nés* ; le rôle de ces derniers est simplement d'obéir, de payer et de se taire — Il n'y a point à discuter ! Nous ne nous occuperons donc que des divers partis qui, se rattachant au mouvement de 1789, s'en prétendent, à divers degrés, les seuls interprètes et se sont arrogé tour à tour le droit de gouverner au nom de la Révolution.

Tous ces partis — constitutionnalistes, impérialistes, républicains modérés et surtout malhonnêtes, radicaux même[5] — représentent en réalité, non la Révolution qu'ils invoquent sans cesse, mais les seuls intérêts bourgeois et autoritaires, — rien autre.

Partisans de la *Raison d'État*, ces partis politiques ne sont divisés que sur cette question : Qui représentera l'État ? C'est-à-dire qui sera chargé de gouverner les masses ? Et qui jouira du bénéfice attaché à cette importante et lucrative mission ?

Les grands propriétaires ruraux et industriels et tous les détenteurs quelconques de grands capitaux, acceptant les distinctions créées par la *Législative* de 1791, affirment que ceux-là seulement doivent gouverner qui ont de grands intérêts à sauvegarder, et que la plèbe, les travailleurs, la « vile multitude », comme l'appelait Thiers, ne possédant rien, n'a point à s'intéresser de la chose publique, et n'a ainsi aucun droit de participer à l'action gouvernementale. Telle est la théorie politique de l'école libérale[6].

Cette théorie donna lieu à la création du *Cens*, ou minimum d'impôt au-dessous duquel sont classés les citoyens *non actifs*, c'est-à-dire inhabiles aux fonctions législatives et gouvernementales, à émarger au budget et à sauver la société.

Mais cette théorie ne tarda pas à être battue en brèche par la petite bourgeoisie boutiquière et à petits capitaux, lésée dans son appétit budgétivore, qui réclama alors l'abaissement du *Cens*, et même sa suppression en faveur des « Intellectuels » de tous ordres (artistes, savants et gens de lettres). Enfin les Républicains et leurs frères cadets — les Bonapartistes — leur poussée aidant, renversèrent le « Système » et proclamèrent le *Suffrage Universel*.

Mais ce fameux suffrage, dont tous les citoyens se trouvèrent investis le 24 février 1848, n'ayant en vue — d'après la doctrine même des républicains — que d'asseoir l'autorité sur de plus larges bases, n'eut et ne pouvait avoir d'effet que de changer plus ou moins fréquemment le personnel gouvernemental ; la masse des électeurs, décorée du titre pompeux de « Peuple Souverain », n'en resta pas moins taillable et exploitable à merci, sa souveraineté de *principe* se transformant par le fait seul de son exercice à l'heure du scrutin, en un nouvel esclavage, dont les chaînes lui sont d'autant plus rudes qu'elle les a forgées et rivées elle-même. Sa souveraineté prétendue consiste uniquement dans le droit de se choisir des maîtres qu'elle n'a même plus, comme sous la monarchie, le droit de chasser ou de supprimer sans qu'on l'accuse — ô ironie ! — de « violer » sa propre souveraineté !

Et quand il lui arrive, comme en juin 1848 et en mars 1871, de vouloir mettre fin à cette abominable fumisterie, monarchiens de tous poils, républicains modérés et radicaux de se

souder aussitôt, par un subit et touchant accord, pour écraser les révolutionnaires... au nom de la République et du respect dû à la « souveraineté populaire » !

Ainsi le veut, d'ailleurs, l'inflexible logique du principe d'autorité, et surtout l'intérêt de caste et de situation économique s'abritant de ce principe.

VI

Mais, nous dira-t-on, de ce que les communalistes ne voient de solution pour l'avenir que dans la suppression de toute prétention gouvernementale, si démocratique qu'elle s'affirme, s'ensuit-il qu'ils aient raison et qu'on ne puisse concevoir la mise en pratique des idées révolutionnaires au moyen d'un gouvernement tel que l'entendent, par exemple, les républicains radicaux, c'est-à-dire soumis au contrôle incessant des gouvernés, de par le *mandat impératif* et la responsabilité permanente des gouvernants ?

C'est là, en effet, le dernier retranchement des républicains avancés, pour sauvegarder le principe autoritaire qui leur est commun avec tous les autres partis politiques plus ou moins libéraux : édifier un gouvernement fort, sous le contrôle direct et permanent des gouvernés.

Sans nous arrêter à relever la contradiction flagrante existant entre l'idée d'un gouvernement *fort* et pourtant sans cesse *contrôlé*, il nous faut examiner ce qu'il y a au fond du *mandat impératif*, si préconisé depuis plusieurs années par les démocrates radicaux et même par une grande partie des républicains socialistes[7].

Qu'est-ce donc en somme que le mandat impératif ?

C'est le mandat à termes nettement définis, donné par l'électeur à son mandataire et en dehors duquel ce dernier ne peut ni se mouvoir ni transiger, à peine de forfaiture et de déchéance, sans compter les responsabilités qu'il encourt envers ses mandants.

On se rappelle, je suppose, de quelles clameurs cette conception fut accueillie par les plus farouches républicains de 1848 se présentant aux élections de 1869. À l'exception de Rochefort — un nouvel arrivant — tous le rejetèrent avec la plus vive indignation.

« On portait atteinte à la majorité de la souveraineté populaire ! » On avilissait le sublime mandat du député, qu'on faisait « *entrer à l'Assemblée portant au front le flétrissant stigmat de la méfiance* ». « On violait la conscience du député ! »[8]. — Nous en passons et des meilleures.

En quoi donc, au fond, ce mandat précis serait-il plus humiliant, je vous prie, pour messieurs les députés, que ne l'est un mandat de même sorte en matière civile, pour un *chargé d'affaires* ?

Toutes ces déclamations contre l'immoralité prétendue du mandat politique impératif, déclamations ayant très bien cours encore dans certaines républiques très radicales même, toutes ces déclamations n'ont point de quoi nous toucher ; aussi n'est-ce pas de ce côté qu'il faut envisager ce mandat, pour le soumettre à une sérieuse critique, mais bien au point de vue de sa valeur propre et de sa mise en pratique.

Si nous nous en tenons à la définition que nous en avons donnée plus haut, voyons à quoi aboutit, en réalité, le mandat impératif. Peut être alors nous convaincrions-nous que ce n'est, là encore, qu'un nouveau trompe-l'œil, à l'usage des gouvernés, mais au profit des gouvernants[9].

Supposons donc la République organisée comme l'entendent les radicaux les plus avancés :

Les lois sont faites par une Assemblée unique, dans laquelle se trouvent réunis les délégués de la France entière, munis chacun d'un mandat impératif et, comme tels, soumis à une révocation constante et à une entière responsabilité. D'abord, pour que le rappel à l'exécution du mandat puisse être sérieusement exercé contre le mandataire, faudra-t-il au moins que les mandants qui lui rappellent l'engagement contracté soient bien ceux qui lui ont tracé ce mandat, et non les électeurs de son concurrent malheureux.

Nous ne croyons pas qu'il faille insister sur cette condition de rigueur. Mais, comment, dans la pratique, obtenir cette garantie réciproque des mandants et de leur mandataire, avec le *scrutin secret*, si cher au cœur des républicains les plus radicaux ?

Sera-ce à l'aide des cahiers signés par le candidat, les membres de ses comités restant en permanence et en relations directes avec leur député ?

Nous voilà dès lors en présence d'un corps particulier, s'interposant entre les électeurs et leur mandataire, ce qui n'est guère démocratique, d'ailleurs. Puis, en cas de conflit dans l'interprétation du mandat, ce qui ne peut manquer de se produire, qui sera juge entre le mandataire affirmant qu'il a rempli ses engagements, et le Comité électoral affirmant le contraire[10] ? Et si les Comités eux-mêmes se divisent sur la question ? Voilà le mandat impératif bien compromis, il nous semble.

Mais passons outre, cependant.

Supposons qu'ayant enfin compris que, comme dans tout contrat, la signature des parties doit forcément figurer, pour que chacune d'elles puisse revendiquer contre l'autre ; supposons que les républicains radicaux, partisans du mandat impératif, aient accepté le vote *public* et *signé*, comme seul valable et comme seul digne, en définitive de la souveraineté du peuple.

Les parties sont, dès lors, en puissance de revendiquer l'une contre l'autre les engagements contractés. Que va-t-il se passer ?

La Chambre des députés est composée de membres à mandats impératifs. Sans doute on peut supposer que les mandats seront rédigés dans des termes différents et, peut-être aussi, contradictoires, tant sur les questions organiques que sur les questions de principes. Comment trancher les différends, personne n'ayant pouvoir de le faire ? Les électeurs eux-mêmes ? À quoi bon alors le député, devenu un simple facteur, chargé de déposer sur la tribune les cahiers ou votes directs et formels de ses mandants ?

Nous voilà ainsi revenus, par la force des choses, à l'action directe et permanente de la souveraineté des électeurs, c'est-à-dire à la négation du gouvernement par voie législative et parlementaire.

Si nous transférons le mandat impératif au pouvoir exécutif — ce qui est de conception plus facile — on transforme du coup le gouvernement en un simple rouage administratif, sans autorité ni initiative, chargé seulement d'exécuter avec plus ou moins d'intelligence les décisions arrêtées par la masse électorale, c'est-à-dire par le peuple lui-même. Mais alors le principe d'autorité cède le pas, précisément, à l'ordre de faits organiques conçu par les communalistes, ainsi que nous le verrons plus loin.

Or, puisqu'il est constaté par les républicains les plus radicaux que la démocratie ne sera qu'une fiction, tant que le rouage gouvernemental ne sera pas ramené à l'état passif, et que cette passivité est la négation absolue du principe d'autorité, comment continuent-ils à se ranger sous le drapeau des autoritaires, républicains de nom seulement, et ne se distinguant des monarchistes que pour masquer sous leur prétendu républicanisme leurs appétits de pouvoir... et aussi d'argent ?

Nous pensons avoir suffisamment démontré que ce n'est point dans les anciennes conceptions gouvernementales, si démocratiques qu'elles se prétendent, que la révolution sociale — la seule dont les travailleurs aient à se préoccuper — peut trouver sa réalisation. Reste à examiner maintenant si cette réalisation ne se peut pas rencontrer dans les idées communalistes.

VII

Supposons une nouvelle action militante terminée.

Le peuple — c'est-à-dire tout ce qui vit de travail et relève à cette heure du bon vouloir capitaliste — le prolétariat enfin à reconquis une situation lui permettant de faire table rase de tous les privilèges économiques actuels. Il a pris à l'égard des bénéficiaires de ces privilèges telles mesures que comportent son tempérament et les incidents de la lutte ayant amené son triomphe. Il s'agit de rendre le triomphe définitif et d'empêcher que, par un retour à de vieux errements, on n'aboutisse encore à de nouvelles et de plus terribles hécatombes.

Si, imbus des préjugés qu'on a pris à tâche de leur inculquer à ce propos depuis un demi-siècle, les travailleurs ont encore une fois recours à ce moyen désastreux — le suffrage universel — et se donnent de nouveaux législateurs, chargés d'élaborer quelque vaine et fantastique constitution, tombée dans le mépris — comme ses devancières — avant même d'être promulguée, les travailleurs peuvent être certains d'un nouvel avortement de leurs espérances et du néant de leurs sacrifices.

Universel ou restreint, le suffrage, une fois encore consulté, leur répondra autorité, conservation — c'est là un fait indéniable et relevé avec une grande lucidité par Proudhon,

lors du coup d'État de décembre 1851 et du plébiscite qui le sanctionna une première fois, à la suite de ce coup d'État, et démontré plus tard encore — le 8 mai 1870 — trois mois à peine avant la chute du second Empire !

Autorité et révolution étant inconciliables, il va de soi que toute action en faveur de la première est par cela même hostile à la seconde.

C'est donc, on ne saurait trop le répéter, sur un nouveau plan d'action que les travailleurs se doivent placer, pour asseoir la révolution sociale et assurer du même coup leur affranchissement. Or, ce plan d'action, nous pensons que le mouvement révolutionnaire du 18 mars 1871 en a fourni les principales données.

Ce sera son honneur dans l'histoire de l'humanité.

VIII

Il résulte en effet des documents dont cette révolution a laissé les traces que, sous toutes réserves des vues particulières et plus ou moins discutables de ceux qui y prirent part, une même pensée générale se dégage et du Comité central et de la Commune appelée à le remplacer : c'est qu'il n'appartient qu'au peuple seul de résoudre les questions posées par la révolution.

Successivement le *Comité Central* et la *Commune* — expressions officielles de ce grand mouvement — ne se considèrent que comme une force entre les mains du peuple, et au moyen de laquelle celui-ci pouvait faire place nette de toutes les entraves opposées à sa délivrance, mais non comme ayant mission : de lui imposer les résolutions émanant de leurs délibérations.

Sans doute les événements militaires que provoqua la proclamation de la Commune à Paris amenèrent son *Conseil* à prendre des allures de gouvernement, de dictature même, mais ces agissements, exclusivement transitoires, et résultant de la lutte terrible qu'elle avait à soutenir, eussent forcément pris fin le jour où la Commune fût redevenue maîtresse de son action, ainsi que l'entendaient bien la plupart des membres du Conseil communal.

La grande majorité des membres de la Commune avait acclamé, en effet, la déclaration du citoyen Charles Beslay, président de la première séance du Conseil, le 26 mars :

« À la Commune ce qui est d'intérêt communal ;

« À la Région ce qui est d'intérêt régional ;

« À la Nation ce qui est d'intérêt national. »

Cette déclaration ne faisait elle-même que formuler d'une manière plus précise les affirmations précédemment développées dans les diverses proclamations du Comité central (*Officiel* du 19 au 27 mars 1871).

Donc plus de Constitution ni de lois garantissant seulement certains intérêts, au détriment de la collectivité ; plus de gouvernement, parlementaire ou non, et imposant à la masse des gouvernés ses vues particulières, toujours et forcément réactionnaires.

Mais une succession de pactes ou contrats librement débattus et consentis, allant de l'individu à la nation et garantissant à chacun son entière liberté d'action, fortifiée de la puissance collective du groupe auquel il se sera volontairement associé.

Que le mouvement communaliste de 1871 eût vaincu ses adversaires de tous ordres, composant l'intégralité de l'Assemblée versaillaise, et ce programme eût été certainement réalisé.

Usant de son droit d'initiative, la Commune triomphante, s'appuyant des principes qui venaient de lui donner naissance, eût fait appel aux prolétaires des centres industriels, déjà tout préparés et qui n'attendaient que la victoire des Parisiens pour se déclarer. Ces centres eussent, à leur tour, entraîné dans le mouvement les populations agricoles, qui n'eussent pas mieux demandé en somme de se débarrasser enfin de leurs tyranneaux de clocher.

Les groupes travailleurs des villes et des campagnes eussent été invités à se fédérer et à élaborer les bases et les conditions de leurs pactes d'associations, tant régionales que nationale[11], tant au point de vue de leurs intérêts locaux qu'à celui du libre jeu de ces intérêts, dans la Fédération générale, composée de ces divers groupes.

Alors la solution des problèmes économiques que soulèvent les nécessités modernes de production, d'échange et de consommation, solution entourée d'insurmontables difficultés, tant qu'elle ne se présente que comme l'œuvre de partis intéressés ou comme conceptions purement individuelles, cette solution devenait d'autant plus possible et réalisable que chaque groupe se trouvait appelé à en fournir les éléments, dans la sphère des intérêts qui lui sont propres. De cette façon, la Révolution sociale, s'accomplissait, non en vertu de l'action autoritaire, par conséquent oppressive et par cela même impuissante, mais grâce aux concours des volontés rationnelles et conscientes de tous les intéressés.

Les Droits de l'Homme, proclamés par la Révolution il y a un siècle passé, devenaient une réalité.

IX

En publiant cette étude sur le « Communalisme » nous avons eu en vue surtout :

(a) De démontrer que le mouvement du 18 mars 1871 n'avait aucun rapport avec les révolutions politiques qui l'avaient précédé depuis le 9 thermidor et qu'elle était la remise en marche de la Révolution, avec toutes ses conséquences sociales, tentative dont les journées de juin 1848 n'avaient été que le prélude ;

(b) Que, contrairement aux dires de ses détracteurs intéressés, le mouvement du 18 mars s'était suffisamment caractérisé, dans ses traits généraux, comme antagoniste formel du

principe autoritaire, ce qui ameuta contre lui les gouvernementalistes de tous ordres, depuis les partisans du « droit divin » jusqu'aux plus exaltés républicains ;

(c) Enfin, le moment nous semblant proche de l'effondrement du régime politique et social dans lequel nous pataugeons depuis plus d'un siècle, et dont l'impuissance se constate avec une croissante accélération, il nous paraît instant que chacun de ceux qui s'intéressent à la Révolution, commencée à la fin du siècle dernier, indique comment, d'après son propre jugement et sauf toute critique de droit, on peut pourvoir à son achèvement, sans lequel le prolétariat ne pourra sortir de son éternelle et lamentable servitude.

G. LEFRANÇAIS

Ancien Membre de la Commune de Paris en 1871.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi.

1. Ce mot est si nouveau, en effet, en tant qu'il s'applique à l'ordre social, que nous le trouvons dans le Dictionnaire de Littré avec cette seule définition :

COMMUNALISME. — Nom donné, dans quelques sociétés religieuses, aux membres de la communauté. — Dans quelques diocèses, ecclésiastique habitué dans une paroisse.

2. Le fameux Étienne Marcel, le Prévôt de Paris, dont la mémoire est demeurée si chère aux bons bourgeois radicaux de nos jours, ne leur ménagea pas cette part de supplices, dans la guerre atroce qu'il fit aux *Jacques*, de concert avec son digne allié, le féroce roi de Navarre.

3. Révolution cantonaliste dite de « la main noire », 1873

4. Depuis 1874, que nous émettions cette opinion, les événements n'ont fait que la confirmer. — Qui ne sait qu'aujourd'hui, la presque totalité des élus n'entrent à la chambre que couverts des infamies — presque toujours très justifiées — dont chaque député a été accusé par les partisans de ses adversaires ? — Enfin qui ne sait que le scrutin est à ce point de plus en plus déserté par les électeurs qu'il a été déjà plusieurs fois question d'établir le *vote forcé*.

5. Nul doute qu'un jour, avant peu, peut-être, on y puisse ajouter les socialistes parlementaires (marxistes et autres).

6. C'est également l'avis de Taine, l'auteur des *Origines de la France moderne*.

7. Il va sans dire que, comme bien d'autres, j'ai d'abord cédé à l'attraction des alléchantes promesses que semblait renfermer la théorie du mandat impératif.

8. Ainsi s'exprimait à l'Alcazar — en mai 1869 — le puritain, l'austère Ernest Picard, devant les électeurs le sa circonscription.

9. Qui ne sait depuis longtemps que les comptes rendus de mandat de député devant leurs électeurs, pratiqués depuis plusieurs années, ne sont que de pitoyables farces ?

10. On se rappelle l'impudente conduite de Gambetta envers ses électeurs de Belleville, à propos des fameux cahiers signés par lui, en 1869, et qu'il renia, *huit jours* après, devant les électeurs de Marseille.

11. Nous nous servons ici de l'expression « nationale », afin de rester dans les réalités actuelles, laissant à l'avenir le soin de la rectifier dans ce qu'elle a d'exclusif et d'irrationnel.

Résumé de la thématique :

La Commune naît après la défaite française face à la Prusse (guerre franco-prussienne). Le 18 mars 1871, la tentative du gouvernement de reprendre les canons de la Garde nationale échoue : les soldats refusent de tirer sur la foule et se retournent contre leurs officiers, qui seront exécutés – la Commune est proclamée.

Le conseil communal élu contient majoritairement des Jacobins et des républicains, avec une minorité de socialistes (blanquistes) et de nombreux adhérents aux idées de Proudhon. La Commune proclame l'autonomie de Paris et prône la refondation de la France comme une confédération de communes.

Les élus sont révocables et rémunérés au niveau moyen, avec mandat impératif et une responsabilité devant les électeurs.

Il y a de nombreuses initiatives vers des coopératives ouvrières (43 ateliers en coopérative en mai, le Louvre est transformé en atelier de munitions géré par les travailleurs).

Un appel au fédéralisme et à l'association volontaire des communes est lancé.

La Commune illustre des points chers aux anarchistes (fédéralisme, auto-organisation, associations de producteurs), mais selon des penseurs anarchistes (Bakounine, Kropotkine) elle n'est pas allée assez loin — elle a conservé des formes “jacobines” et un appareil représentatif qui a créé des tendances autoritaires.

La question économique (expropriation, transformation généralisée des ateliers en coopératives) n'a pas été pleinement menée.

Le 21 mai l'armée républicaine entre dans Paris ; une semaine de combats urbains — avec plus de 25 000 personnes tuées, par exécutions sommaires et de nombreuses fosses communes.

La répression fut sanglante et massive.

Pour les anarchistes, cela sera une leçon historique, car ça confirmera la nécessité d'une fédération décentralisée des communes, et la suppression de tout gouvernement (même communal) remplacé par des assemblées fédérées, et l'impératif d'articuler révolution politique et révolution économique simultanément pour assurer la survie d'une révolution sociale.

Il y aura une grande présence d'idées anarchistes ou d'anarchistes tels que Louise Michel, les frères Reclus, Eugène Varlin (assassiné), Gustave Lefrançais.

La Commune demeure une référence inspirante pour l'anarchisme et pour les idées d'autogestion et de fédéralisme.